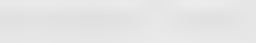
SERVICES

MILITAIRES ET SCIENTIFIQUES, TITRES ACADÉMIQUES, RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

DE

M. LE D[R] J. L. G. GUYON (C. ✻),

ANCIEN PREMIER PROFESSEUR DES HÔPITAUX D'INSTRUCTION,
ANCIEN MÉDECIN EN CHEF DE L'ARMÉE D'AFRIQUE,
ANCIEN INSPECTEUR DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES,
MEMBRE DE LA COMMISSION MÉDICALE ENVOYÉE EN POLOGNE EN 1831
PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE;
MEMBRE DE LA COMMISSION CHARGÉE, PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE, EN 1839,
DE RECHERCHES ET D'EXPLORATIONS SCIENTIFIQUES EN ALGÉRIE;
MEMBRE D'UN GRAND NOMBRE DE CORPS SAVANTS DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER,
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.



PARIS
IMPRIMERIE DE MADAME VEUVE BOUCHARD-HUZARD
RUE DE L'ÉPERON, 5.

1868

SERVICES

DE M. LE Dr J. L. G. GUYON (C. ✻),

MILITAIRES ET SCIENTIFIQUES, SES TITRES ACADÉMIQUES, SES RÉSULTATS SCIENTIFIQUES (1).

SERVICES MILITAIRES.

Chirurgien sous-aide. . . . . 6 juin 1811.

(Hôpitaux de l'île de Walcheren, Hollande ; — 26e régiment de ligne, à la Martinique.)

Aide-major provisoire. . . . . 23 mai 1815.
Confirmé dans ce grade. . . . . 18 septembre 1816.

(88e légion, — 1er bataillon de la Martinique.)

Chirurgien-major. . . . . 31 janvier 1822.

(1er bataillon de la Martinique et 49e régiment de ligne, à la Martinique et à la Guadeloupe ; — 46e régiment de ligne, en France ; Hôpitaux de la Division d'occupation de Cadix ; — 15e régiment de chasseurs à cheval, en France ; — Hôtel des Invalides, à Avignon ;—Hôpital de Pont-à-Mousson, Moselle ; — Corps d'occupation d'Afrique.)

(De 1831 à 1832, mission médicale en Pologne, continuée en Autriche et en Hongrie. *Décision ministérielle* du 27 mai 1831.)

---

(1) Ses travaux et publications scientifiques, qui remontent à l'année 1821, font le sujet de deux Notices dont la première a paru à Alger en 1852, et la dernière à Paris en 1868, toutes deux portant pour titre : *Exposé des travaux et publications de M. le Dr J. L. G. Guyon*.

Chirurgien principal et premier professeur aux hôpitaux d'instruction. . . . . . 9 mars 1834.

(Hôpital d'instruction d'Alger.)

Promu aux fonctions de chirurgien en chef du corps d'occupation d'Afrique. . . . 9 mai 1838.

Confirmation dans ces fonctions, avec le titre d'officier de santé en chef d'armée... 12 avril 1840.

(De 1839 à 1843, faisait partie, à Alger, de la Commission chargée de recherches et d'explorations scientifiques en Algérie. *Décision ministérielle* du 18 août 1839.)

Médecin inspecteur. . . . . 23 mars 1852.

(Au quartier général, à Alger, dirigeant le service médical de l'armée.)

Campagnes.

Du 6 juin 1811 au 1er juin 1814, dans l'île de Walcheren, Hollande ;

Du 23 octobre 1814 au 24 mai 1826, à la Martinique et à la Guadeloupe ;

Du 25 août 1827 au 11 mars 1829, à la Division d'occupation de Cadix ;

Du 18 juin 1831 au 12 mars 1832, en Pologne, en Autriche, en Hongrie ;

(Comme membre de la Commission médicale mentionnée plus loin.)

Du 21 juin 1833 au 8 mars 1858, en Algérie.

Expéditions.

Expédition de la Martinique et de la Guadeloupe sur Samana-la-Mar (presqu'île de Saint-Domingue), sous le commandement du contre-amiral baron Jacob, de février en avril 1822;

Expédition de Bône sur Constantine, sous le commandement du maréchal comte Clausel, de novembre en décembre 1836;

Nouvelle expédition de Bône sur Constantine, sous le comman-

dement du lieutenant général comte Danrémont, de novembre en décembre 1837;

Expédition d'Alger sur les *Portes de fer*, sous le commandement du maréchal comte Valée, d'octobre en novembre 1839;

Nouvelle expédition d'Alger sur Médéah, Cherchell et Milianah, sous le même commandement, de mars en mai 1840.

Citations à l'ordre de l'armée.

Le 9 mai 1839, à l'expédition d'Alger sur les *Portes de fer*, maréchal comte Valée, commandant en chef, et, le 27 mai 1840, à l'expédition d'Alger sur Médéah, Cherchell et Milianah, sous le même commandement.

Nomination et promotions dans la légion d'honneur.

Chevalier. . . . . 10 janvier 1827;
Officier. . . . . 30 mai 1837;
Commandeur. . . . . 8 mai 1858.

Admission à la retraite.

Admis à la retraite, ayant atteint la limite d'âge fixée pour l'activité. . . . . . . 8 mai 1858.

Résumé des services.

113 ans 9 mois et 11 jours, dont 68 campagnes. (*Décret du 28 juin* 1858, dans le *Bulletin des Lois,* même année, n° 505.)

SERVICES SCIENTIFIQUES.

Mission à Gibraltar, en 1828, à l'occasion de la fièvre jaune de cette ville.

(Pendant l'exercice de ses fonctions à la Division d'occupation de Cadix.)

Membre de la Commission médicale envoyée en Pologne, en **1831**, par le ministre de la guerre.

(Sur la proposition du conseil des armées.)

Premier professeur à l'hôpital d'instruction d'Alger, **1834** et années suivantes.

Membre de la Commission chargée, par le ministre de la guerre, en **1839**, de recherches et d'explorations scientifiques en Algérie.

(Sur la proposition, en première ligne, de l'Académie des sciences.)

Exploration scientifique, en **1847**, de la province de Constantine, et de ses Oasis plus particulièrement.

(Dans le cours d'une inspection médicale.)

Mission à Tunis, en **1850**, à l'occasion du choléra de cette ville et autres lieux de la Régence.

(Pendant l'exercice de ses fonctions en Algérie.)

Exploration scientifique de la Tunisie en **1856**.

(Pendant l'exercice de ses fonctions en Algérie.)

Voyage à Lisbonne, en **1857**, à l'occasion de la fièvre jaune de cette ville.

(Après sa dernière inspection en Algérie et dans les États pontificaux.)

TITRES ACADÉMIQUES.

Correspondant de l'Académie des sciences de Munich et de la Société médicale de la même ville, de l'Académie des sciences de Lisbonne et de la Société des sciences médicales de la même ville, de l'Académie de médecine et de chirurgie de Saint-Pétersbourg, de l'Académie de médecine et de chirurgie de Vienne, de l'Académie nationale de médecine et de chirurgie de Cadix, de la *Società medico-fisica* de Florence, de la Société botanique de Ratisbonne, de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier,

de la Société de médecine et de chirurgie pratiques de la même ville, des Sociétés de médecine d'Amiens et de Marseille, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, de la Société de climatologie d'Alger;

Membre honoraire de l'université de Cazan, de la Société physico-médicale d'Erlangen, de la Société de pharmacie de Saint-Pétersbourg, de celle de médecine et d'histoire naturelle de Dresde, de la Société d'agriculture et d'horticulture de Marne, Hollande, etc. ;

Élu correspondant de l'Académie des sciences le 25 février 1856.

RÉSULTATS SCIENTIFIQUES.

Nous n'en indiquerons que les principaux, qui seront exposés dans l'ordre suivant :

Botanique, — Zoologie, — Anthropologie, — Physiologie, — Hygiène, — Pathologie interne, — Pathologie expérimentale, — Pathologie externe, — Thérapeutique, — Toxicologie, — Découverte d'espèces nouvelles, en botanique et en zoologie.

I. — BOTANIQUE.

Selon M. Guyon, le *Thapsia garganica*, le *Bou-Néfa* des Arabes (1), serait le *Silphion* des Grecs (2); — le *Cannabis indica*,

---

(1) *Père de l'utile* ou, en d'autres termes, l'utilité avant tout, l'*utilité par excellence*, l'*indispensable*. C'est une véritable panacée pour les indigènes; ils l'emploient aussi contre la stérilité, pour engraisser les femmes et leur blanchir la peau.

(2) Sur une plante dont la racine est préconisée comme purgative, etc., par les indigènes, — avec des échantillons de cette racine.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 3 octobre 1842.)

Sur la même plante, — avec des échantillons de la racine fraîche.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 29 novembre 1842.)

le Népenthès d'Homère (1); — le Genévrier de Phénicie, le *Thya* ou *Thyon* de Théophraste, opinion déjà émise par Jaumes Saint-Hilaire (2) ; — le *Pinus atlantica*, de Manetti, l'arbre d'espèce inconnue dont parlent Pline et Solin, et qui se recouvrait, d'après ces mêmes auteurs, d'une soie susceptible d'être utilisée par l'industrie. Cette soie paraît parfaitement représentée par celle du nid qu'un *Cnethocampa* append, en très-grand nombre, certaines années, aux branches du *Pinus atlantica*. Un de ces nids a été mis sous les yeux de l'Académie des sciences; il appendait à un rameau de l'arbre, et ne mesurait pas moins de **10** à **12** centimètres de longueur (3).

II. — ZOOLOGIE.

1. M. Guyon voit, dans les Serpents ailés d'Hérodote, quelque Locuste voyageuse, qui pourrait être l'une des deux dont il sera question plus loin, et peut-être l'une et l'autre (4).

2. Le *Seps chalcides* (Ch. Bonaparte) serait, pour M. Guyon, le *Jaculus* des anciens (5). Cette identité semble ressortir de l'extrême délicatesse du seps, jointe à la merveilleuse agilité qui lui a valu le nom qu'il porte parmi les Arabes. Ce nom est *Zureig*, qui veut dire *agile, rapide*. Ce gracieux reptile, — car il mérite aussi cette épithète, — est remarquable, en effet, soit qu'on l'observe alors qu'il fuit sur le sol, ou lorsque, sur la broussaille, il y voltige, pour ainsi dire, de branche en branche.

---

(1) Sur le Haschis, préparation retirée du *Cannabis indica*, et en usage chez les musulmans de l'Algérie et de tout l'Orient; Paris, 1861.

(2) *Lettre à M. de Mirbel*, 14 février 1842.

(3) Sur des arbres que Pline et Solin disent d'une espèce inconnue, et qui se recouvraient d'une soie susceptible d'être utilisée par l'industrie.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 14 juillet 1851.)

(4) Sur la nature de l'alimentation de l'Ibis sacrée, *Ibis religiosa*.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 29 avril 1844.)

(5) Sur un chalcidien que l'auteur suppose être le *Jaculus* des anciens,— avec cette épigraphe : *Jaculi volucres!*... Lucain, dans sa *Pharsale*.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 8 mai 1845.)

3. Le *Gongylus ocellatus* et le *Seps chalcides* sont vivipares, fait établi par M. Guyon, dans sa communication à l'Académie des sciences du 10 février 1851, laquelle était accompagnée d'un gongyle et d'un seps, tous deux avec des fœtus dans l'abdomen (1).

4. L'albinisme, qui n'avait pas encore été signalé chez les reptiles, a été rencontré sur le *Gecko mabouia* par M. Guyon. C'était à la Désirade, l'une des Antilles, en 1824.

5. Le *Bou-el-Kas*, insecte si redouté des Arabes, serait un mutille pour M. Guyon, si l'on pouvait s'en rapporter à des Arabes qui, mis à la recherche du *Bou el-Kas*, à son passage à Biskra, lui apportèrent, sous ce nom, un mutille d'assez forte taille. Il était nouveau, et M. Lucas l'a déterminé et publié dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie.*

Le *Bou-el-Kas* est appelé aussi *Bou-el-Kebour.* Les Arabes attribuent les plus graves accidents à sa piqûre, ainsi qu'en témoignent ses deux appellations de *Bou-el-Kas* et de *Bou-el-Kebour.* Et, en effet, *Bou-el-Kas* veut dire *Père de la piqûre*, et *Bou-el-Kebour, Père de la Tombe* ou *du Tombeau.*

6. Le germe de l'*Echinorhynchus gigas*, de quelque part qu'il vienne, se développe dans l'épaisseur de l'intestin (porc, sanglier, etc.), et sa trompe y reste engagée, tandis que son corps se fait jour à travers la muqueuse, pour tomber dans l'intestin, — et c'est le cas le plus ordinaire,—quelquefois à travers la séreuse, pour tomber dans le péritoine. Une fois dans cette dernière cavité, ou bien dans celle de l'intestin, son corps ne passe pas ensuite d'une cavité à l'autre, comme on pourrait l'inférer de ces paroles du *Règne animal de Cuvier :* « On en trouve des individus dans « l'épaisseur des tuniques et même dans l'abdomen, *adhérents* « *aux intestins par dehors.* »

M. Guyon, en 1824, a fait passer, de la Martinique à Paris, pour être mise sous les yeux de l'Académie des sciences, une portion d'intestin de porc, qui présentait, avec des germes du ver

(1) Sur la viviparité de deux sauriens de l'Algérie.

dans ses parois, des individus qui en appendaient, les uns de la surface muqueuse, les autres de la surface séreuse.

7. Le siége parasitaire de l'*Hæmopis vorax* (*Sanguisuga*, Moq.-Tandon), tant chez l'homme que chez les animaux, mammifères et oiseaux, est la muqueuse dans toutes les cavités qu'elle tapisse, comme il résulte des observations et des nombreuses expériences de M. Guyon sur ce sujet (1).

8. Un ver des Antilles, filiforme, d'un blanc mat, et de 5 à 6 millimètres de longueur, vit dans l'œil des volailles de basse-cour, entre la membrane clignotante et le globe oculaire. Le nombre en est de **10** à **12** et plus dans chaque œil. Ces individus, enchevêtrés les uns dans les autres, sous forme de peloton, se livrent ainsi à des mouvements rapides et incessants, sans que l'œil en paraisse sensiblement incommodé.

9. Un autre ver filiforme, du Sénégal, vit dans le sable fin formant le fond des lacs desséchés par les chaleurs de l'été. Il est considéré par les Sénégalais, indigènes et européens, comme n'étant autre que le dragonneau ou ver de Médine dans le jeune âge, c'est-à-dire avant son existence parasitaire (2). Une observation fournie par le ver de Médine (*Filaria medinensis*), dans ce dernier état, a été donnée dans la *Gazette médicale*, en **1836**, par M. Guyon.

10. De nouvelles observations sur un autre ver filiforme, aussi de la côte d'Afrique, qui vit sous la conjonctive, où il se livre à des mouvements continuels et souvent rapides. Il paraît pouvoir passer d'un œil à l'autre, en traversant le tissu cellulaire de la racine du

(1) *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, octobre 1838; — *Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 11 octobre et 29 novembre 1841, 28 avril et 2 octobre 1843.

(2) Sur l'origine du Dragonneau ou ver de Médine (*Filaria medinensis*),—avec présentation de deux jeunes dragonneaux trouvés dans le sable, au Sénégal.
Des deux individus présentés, l'un mesurait 8 centimètres, et l'autre 10.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 18 septembre 1865.)

nez. Ce ver a été considéré, jusqu'à ce jour, comme appartenant au genre *Filaria*, mais tout porte à croire qu'il constitue une espèce à part (1), et c'est ce qui résulte de quelques données qui ne sauraient trouver place ici.

11. Une larve d'OEstre (*OEstrus hominis*) pouvant vivre sur l'homme est un fait accepté aujourd'hui, mais il ne l'était pas encore en 1823, époque à laquelle M. Guyon observait, à la Martinique, une larve d'OEstre sur un marin de la gabare *le Bayonnais*. Ce bâtiment arrivait de la Guyane, où le marin avait contracté la larve. Cette même larve, peu après son extraction, a été envoyée au baron Percy, pour être mise sous les yeux de l'Académie des sciences (2).

La larve de l'OEstre humain (*Cuterebra noxialis*) peut être asphyxiée et détruite, par conséquent, en interceptant l'air qu'elle reçoit *sous la peau*, par l'ouverture qu'elle a pratiquée pour y pénétrer. Il n'y a que l'embarras du choix pour remplir cette indication.

Il va sans dire qu'on peut détruire de même les larves des autres œstres, celles des hypodermes chez nous, comme celles des cutérèbres sous les tropiques, et que, par conséquent, pour cela, il n'est point nécessaire de faire comme en Amérique, c'est-à-dire de jeter sur le flanc, après les avoir garrottés, les bestiaux atteints de larves, pour y détruire ensuite les insectes *un à un*, en les *écrasant* dans la peau. Souvent, ils s'y trouvent par centaine, sur la même bête, au rapport de J. Goudot.

---

(1) Sur deux vers vivant entre la conjonctive et la sclérotique, chez une négresse de la Martinique, — avec présentation de ces deux vers.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 29 octobre 1838.)

Sur un nouveau cas de filaire sous-conjonctival, — avec présentation du ver observé.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 7 novembre 1864.)

(2) Mémoire pour servir à l'histoire naturelle et médicale du ver Macaque ou larve de l'Œstre humain, etc., inséré dans le *Journal de la Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Var*, 1836.

Nouvelles observations sur le ver Macaque, etc., insérées dans la *Gazette médicale* du 18 mai 1836.

C'est par le procédé dont il vient d'être question, opéré par *divers moyens,* que M. Guyon, en Algérie, a détruit des larves d'hypoderme (*Hypoderma heteroptera*) chez des bêtes à cornes, et fait ainsi cesser les tourments inouïs qu'elles en éprouvaient.

12. Les larves qui infestaient les militaires brûlés au siége de Constantine, en 1837, appartenaient à la *Sarcophaga carnaria,* ou à une espèce voisine (1). Elles ont pu être observées sur une grande échelle : les malades qu'elles infestaient étaient au nombre de plus de 300. Non-seulement elles souillaient toutes leurs plaies, mais encore elles leur pénétraient jusque dans les yeux et dans les oreilles. On en jetait sans cesse par les fenêtres, où on les apportait dans des draps de lit qui, du soir au matin, en étaient tout couverts. M. Guyon en emporta à Alger en quittant Constantine, et c'est là que, quelque temps après, elles lui donnèrent l'insecte parfait (2).

A ces larves s'en rattachent d'autres semblables rendues par l'oreille, après bien des souffrances, par deux militaires, l'un à Alger, en 1836, et l'autre à Tlemsèn, en 1843. Les insectes étaient au nombre de sept chez le premier, et de neuf sur le dernier.

13. D'autres larves de *Sarcophaga* ont été observées à la Guadeloupe, en 1824, par M. Guyon, dans des pustules de varioleux. Ces larves étaient fort semblables aux précédentes, du moins sous le rapport de la taille et du volume. Le corps des malades chez lesquels la variole était confluente en était, à la lettre, *tout labouré.* Les oreilles et les yeux en étaient également pénétrés, comme les mêmes parties chez les brûlés de Constantine, par celles qui les recouvraient.

---

(1) C'était l'opinion de M. Macquart, qui la fondait, avant tout, sur l'*absence de taches sur l'abdomen.*

(2) Compte rendu de l'Acad. des sciences, 16 juillet 1838 ; — *Relation médicale et chirurgicale de l'expédition dirigée de Bône sur Constantine* en 1837 ; Paris, 1838.

14. En la même année, 1824, à la Martinique, M. Guyon a vu une larve semblable aux précédentes, qui venait de sortir de l'oreille d'un enfant à la mamelle. Cet enfant était en proie à de violentes convulsions; il se frappait une oreille, *sans cesse et avec force*, lorsqu'il s'en échappa la larve dont il est question. Tous les accidents cessèrent aussitôt.

15. Une larve de *Sarcophaga* (1) chez un jeune militaire atteint d'une fièvre typhoïde à Alger, en 1837. Cette larve, plus petite que les précédentes, était fixée au palais et immobile le long des dents, entre celles-ci et la gencive. On en comptait 5 ou 6 individus que M. Guyon détacha des parties où ils s'étaient fixés. Il était alors 3 heures après-midi, et aucun d'eux n'avait encore été déposé à 10 heures du matin.

Une larve en tout semblable à la précédente, a, de nouveau, été vue à Alger par M. Guyon, chez une femme également atteinte d'une fièvre typhoïde; elle était située au palais même, au nombre de 5 ou 6. La femme, comme le jeune militaire, dormait la bouche ouverte. On y voyait entrer, puis en sortir, un diptère plus petit que la mouche domestique, et qui était, en même temps, très-multiplié sur le lit de la malade.

16. Les larves de Diptères, déposées sur l'homme et sur les animaux, ont une ténacité d'existence des plus grandes. Ainsi, les pré dentes, qui avaient été mises dans de l'alcool à 5 heures après midi (29 mai 1837), y vivaient encore le lendemain, à 10 heures du soir. D'où cet enseignement pratique que ce n'est pas sur des préparations alcooliques, comme l'expérience l'a si souvent démontré, qu'il faut compter, pour détruire ces sortes de larves, dans les plaies et autres parties où elles peuvent se trouver.

17. Dans le parasitisme de la Chique ou Puce pénétrante (*Pulex penetrans*) sur l'homme, ou sur les animaux, il s'établit, entre le derme et le parasite, un système de circulation qui rappelle celui existant entre la matrice et le fœtus. Comme celui-ci, en

(1) Reconnue pour telle par Macquart.

effet, le système de circulation existant entre le derme et l'insecte est établi par un tissu intermédiaire auquel M. Guyon a donné le nom de *tissu placentaire,* et dont l'existence a échappé à tous ses devanciers.

A moins que le parasite ne soit arrivé au terme de la gestation, ou qu'on en fasse l'extraction à une époque plus ou moins voisine de celle-ci, le tissu placentaire reste dans les parties, encore plus ou moins adhérent au derme. C'est absolument la contrepartie du placenta retenu par la matrice dans les accouchements avant terme.

Le tissu placentaire resté ainsi sur le derme, après la sortie anormale du parasite, est la *seule* cause des accidents qu'on observe assez souvent après son extraction, et que tous les praticiens attribuent à des portions ou parcelles du parasite, restées dans les parties où il était.

Une fois fixée sur le derme, où elle doit passer son existence parasitaire, la chique continue ses rapports avec l'air extérieur, par l'intermédiaire de quatre stigmates restés libres dans son canal d'introduction. De là le moyen tout trouvé pour la faire périr sur place, et qui n'est autre que celui déjà indiqué ci-dessus, pour la destruction des larves sous-cutanées des deux continents.

On peut encore faire périr la chique en la faisant avorter, ce qu'on obtient en la comprimant dans la partie où elle se trouve, ou bien, *seulement,* en lui piquant l'abdomen avec une épingle ou une aiguille. Cette piqûre peut être faite en portant l'instrument par l'ouverture de pénétration de l'insecte. Elle est aussitôt suivie de la sortie de la sérosité contenue dans l'abdomen; viennent ensuite les œufs... Pour de plus grands détails sur ce point, comme sur tout ce qui concerne l'insecte, voir la Monographie très-étendue, que M. Guyon vient d'en publier (1).

18. Le venin des serpents est sans action sur eux-mêmes,

(1) Histoire naturelle et médicale de la Chique, *Rhynchoprion penetrans* (Oken), insecte parasite des régions tropicales des deux Amériques; avec plusieurs planches.

comme il résulte des nombreuses expériences de M. Guyon sur ce sujet (1).

19. Les bêtes à cornes sont sujettes, aux Antilles, à une éruption qui a été observée par M. Guyon, et qui paraît être l'analogue du pian ou yaw chez l'homme (2).

20. M. Guyon a signalé, chez les chevaux de la Division d'Alger, en 1840, une affection catarrhale accompagnée d'une toux fréquente. Celle-ci produisait, pour les cavaliers, un fort singulier effet, soit dans les écuries, soit dans les réunions de cavalerie, soit encore, et surtout, dans la marche, durant laquelle elle était plus fréquente (3).

21. M. Guyon, pendant son séjour en Algérie, signalait, au fur et à mesure qu'elles s'y présentaient, les apparitions d'insectes ; il en a signalé ainsi les suivantes, savoir :

1° En 1837, l'apparition de la chenille du *Vanessa cardui*, qui eut lieu dans les environs d'Alger (4) ;

2° En 1845, une apparition de cloportes (*Porcellio Wagnerii*), qui eut lieu sur les bords de la Tafna, province d'Oran (5) ;

3° Les apparitions de l'*Acridium peregrinum* et de l'*OEdipoda cruciata,* sur différents points de l'Algérie, 1845, 1846, 1847, 1849 (6) ;

4° Enfin, en 1847, l'apparition du *Liparis chysorrhœa,* dans les forêts de chêne-liége de la province de Constantine.

22. Les deux acridites précités, l'*Acridium peregrinum* et l'*OEdi-*

---

(1) Sur cette question : *le venin des serpents exerce-t-il sur eux-mêmes l'action qu'il exerce sur les autres animaux?*

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 10 juillet 1861.)

(2) Lettre au Dr Pariset sur ce sujet, 15 juin 1836, — avec un échantillon de l'éruption.

(3) Rapport officiel sur le service de santé de l'armée d'Afrique, pendant le 2e trimestre 1840. Bory de Saint-Vincent, d'après M. Guyon, mentionne la même épizootie, dans son rapport à l'Académie des sciences du 1er juin 1840, en sa qualité de président de la *Commission scientifique d'Algérie.*

(4) *Lettre à M. de Blainville*, 20 juillet 1837.

(5) (*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 20 avril 1846.)

(6) (*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 19 mai et 17 novembre 1845, 20 avril 1846 et 15 janvier 1849.)

poda cruciata, sont les deux acridites qui, de temps à autre, ravagent le nord de l'Afrique, mais avec quelque différence, selon leur état de larve, ou d'insecte parfait. En effet, à l'état de larve, les deux insectes s'attaquent également à la verdure, dont ils font table rase partout où ils passent; à l'état d'insecte parfait, au contraire, tandis que le premier s'attaque seulement aux végétaux verts (y compris l'écorce des arbrisseaux et celle des branches et ramifications des grands arbres), le second, l'OEdipode, s'attaque seulement aux végétaux secs, tels que le grain sur pied, le bois abattu et même déjà travaillé. Le cuir, la corne et d'autres matières animales ne sont même pas à l'abri de sa voracité, de telle sorte que c'est bien certainement à l'OEdipode que doivent s'appliquer ces paroles de Pline : *Omnia vero morsu erodentes et fores quoque tectorum. Lib. XI.*

Une pièce de tulle perforée de toutes parts, par cet insecte, était jointe à la communication que l'auteur faisait à l'Académie des sciences, le **17** novembre **1845**, sur les ravages de l'OEdipode.

A la même communication était joint un *Tableau iconographique* représentant les deux insectes, avec mâle et femelle pour chacun, ainsi que les différentes métamorphoses du premier.

III. — ANTHROPOLOGIE.

M. Guyon a fait, des différentes races du nord de l'Afrique, le sujet de plusieurs articles dans le *Moniteur algérien* (1), et de plusieurs communications à l'Académie des sciences (2).

---

(1) Sur les anciens Psylles.
(*Moniteur algérien*, 15 et 22 mars 1841.)

M. Guyon retrouve les Psylles des anciens dans les jongleurs arabes d'aujourd'hui, les Ophiogènes de l'Égypte (Clot-Bey) et les Aïssaoua de l'Algérie et autres contrées du nord de l'Afrique.

Sur les Acéphales d'Hérodote ou les Blemmyens de Pline.
(*Moniteur algérien*, 20 avril et 4 mai 1841.)

M. Guyon verrait volontiers, dans les Acéphales d'Hérodote ou les Blemmyens de Pline, les crétins dont la tête disparaît, en quelque sorte, emboîtée par les épaules.

(2) Des caractères distinctifs de trois races humaines du nord de l'Afrique.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 29 avril 1844.)

A ces communications se rattache une Iconographie ayant pour titre :

Iconographie des différentes races du nord de l'Afrique, depuis le littoral jusque vers le 20e degré de latitude, par M. Guyon.

Dans ce travail, chaque race est représentée par trois individus: un homme, une femme et un enfant. La présentation en a été faite à l'Académie, par son secrétaire perpétuel, au fur et à mesure de son exécution, 1839-1851.

L'absence du lobule de l'oreille, chez le cagot (chien de Goth) desP yrénées, était vaguement connue lorsque M. Guyon l'a positivement établie par deux communications à l'Académie des sciences, 5 septembre 1842 et 9 novembre 1844 (1). Trois ans plus tard, ce même caractère a été retrouvé par M. Guyon, chez le Chaouia de l'Algérie. Ainsi devait-il être conduit, comme il l'a été, en effet, à assigner au dernier la même origine qu'au premier, c'est-à-dire une origine ou provenance septentrionale.

LeChaouia constitue une population blanche considérée, par les historiens, — opinion qu'ils partagent eux-mêmes, — comme descendant des Vandales qui, lors des guerres qu'ils eurent à soutenir contre Bélisaire, se seraient réfugiés dans les montagnes où on les retrouve encore aujourd'hui (2).

L'albinisme et le semi-albinisme ou albinisme partiel ne sont pas moins répandus en Algérie que dans les régions inter-tropi-

---

Sur les anciens Maures du nord de l'Afrique.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 23 septembre 1844.)
Sur la race blanche des monts Aurès, Algérie.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 22 décembre 1845.)
Sur des tombeaux d'origine inconnue près d'Alger, et sur les ossements qui s'y trouvaient.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 26 octobre 1846.)
Sur des tombeaux d'origine celtique à Djelfa, Algérie.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 5 octobre 1857.)

(1) Sur les cagots des Pyrénées, avec figures.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 5 septembre 1842.)
Nouvelle communication sur les cagots des Pyrénées, consistant en une série de figures propres à démontrer la conformation qui les distingue.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 9 septembre 1844.)

(2) Sur les Chaouia, habitants des monts Aurès, Algérie.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 3 juillet 1848.)

cales de l'Amérique. A Alger même, à notre prise de possession de cette ville (1830), plusieurs cas d'albinisme se voyaient dans la population israélite (1). L'albinisme partiel, qui est souvent accidentel, est connu des Arabes sous les noms de *Bars* et de *Baras*. On le rencontre communément dans l'intérieur du pays. M. Guyon en a fait figurer des cas dont les plus remarquables ont été mis sous les yeux de l'Académie (2). Chose déplorable à dire, c'est que, dans certaines contrées de l'Amérique, l'albinisme partiel, la *Carate* des Espagnols, est confondu avec la lèpre, de sorte que les individus qui en sont maculés sont relégués avec les lépreux, dans les lieux affectés aux derniers. Un exemple bien regrettable de cette méprise existait à notre léproserie de la Désirade en 1824, époque à laquelle M. Guyon l'a visitée (3).

IV. — PHYSIOLOGIE.

1. Des congélations peuvent s'opérer sous une température au-dessus de zéro. C'est ce qui s'est présenté sous les murs de Constantine, en novembre 1836, chez bon nombre de militaires qui eurent alors les pieds gelés, bien que le thermomètre ne fût descendu qu'à un *demi-degré* au-dessus de zéro. L'explication s'en trouve dans l'état physiologique des troupes, alors au repos et privées, par conséquent, de cette portion de calorique que développe la marche; les pieds subissaient, en même temps, une incessante déperdition de calorique, par le contact immédiat de la boue et de la neige où ils étaient plus ou moins enfoncés. Et, de plus, les hommes étaient débilités par le manque de vivres et le découragement d'une expédition qui n'avait pu at-

(1) Quelques cas d'albinisme à Alger, en 1839.
(*Gazette médicale* du 16 novembre 1839.)

(2) Sur le *Bars* ou *Baras* des indigènes de l'Algérie, avec figures.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 21 octobre 1839.)

(3) Essai sur la topographie de la Désirade, l'une des petites Antilles, avec l'historique et la statistique de sa léproserie en 1824.

teindre son but. Plusieurs amputations de jambes ont eu lieu par suite des congélations dont il vient d'être question (1).

2. M. Guyon, pendant son séjour à la Martinique, a eu occasion d'assister à l'exécution qui s'y fit, le 18 novembre 1822, de quatorze condamnés à la strangulation par suspension; il a profité de cette circonstance pour s'assurer d'un fait qui a été si souvent controversé, celui de l'émission séminale pendant la strangulation. La confirmation ou constatation a pu en être faite sur neuf des suppliciés; elle a été empêchée, chez les cinq autres, par une abondante émission d'urine survenue aussitôt après la turgescence des parties. Le sol au-dessus duquel appendaient les cadavres en était tout imprégné, ainsi que le bas des vêtements qu'elle avait traversés pour se faire jour (2).

3. Une dilatation anormale du colon transverse a été assignée pour cause à des suicides par strangulation. Cette opinion est absolument sans fondement, et c'est ce qui ressort de la nécropsie des quatorze suppliciés mentionnés ci-dessus : chez tous, le tube digestif était prodigieusement dilaté, mais notamment le colon transverse; il l'était à un tel point que, dans la première nécropsie, M. Guyon l'avait d'abord pris pour l'estomac lui-même (3). Depuis, et peu après, encore à la Martinique, il a retrouvé le même état pathologique chez un armurier où un coup d'épée avait pénétré, fort avant, dans l'hémisphère droit du cerveau. L'arme était entrée dans le crâne par le plancher supérieur de l'orbite, sans toucher au globe de l'œil.

4. Des battements ou contractions de l'artère cœliaque peuvent se présenter dans des cas de mort apparente, et c'est ce qu'on peut inférer de pareils battements ou contractions observées dans un cas de fièvre jaune à Lisbonne, en 1857, par M. Guyon, et sur lequel on reviendra plus loin.

---

(1) Relation médicale et chirurgicale de l'expédition dirigée de Bône sur Constantine en 1836; Paris, 1837.

(2) *Revue médicale, française et étrangère*, t. XII; septembre 1823.

(3) *Revue médicale*, etc., t. XII; même mois.

V. — HYGIÈNE.

Introduction du café dans le régime des troupes en campagne.

M. Guyon, par son ancienne position à l'armée d'Afrique, n'a pas peu contribué à y faire introduire le café, ce qui remonte déjà à près de 30 ans (1841). La ration en était d'abord de 12 grammes, et d'autant de cassonade; elle fut portée plus tard à 15 grammes, ainsi que celle de la cassonade.

Les bons résultats du café chez les troupes de l'Algérie l'ont fait adopter ensuite pour toutes les troupes en campagne, où la ration en a même été augmentée, ainsi que celle du sucre (1).

L'adjonction du café au régime du soldat en campagne est un véritable progrès dans son hygiène, et il l'apprécie au point que, dans cette position, il se passerait plus volontiers de son vin que de son café. En y brisant son biscuit, il en fait ce qu'il appelle sa *soupe de café*, et c'est avec cette soupe nouvelle qu'il a accompli gaiement ses dernières et si belles expéditions.

Le café, outre les propriétés qu'on lui connaît, en jouit encore d'une autre bien précieuse pour le soldat pendant la saison des chaleurs : c'est un puissant désaltérant; aucune autre substance ou préparation ne saurait le remplacer sous ce rapport. Une forte infusion de café, à la dose d'un petit verre à liqueur, dans un grand verre d'eau, suffit pour calmer la soif. Et, à ce sujet, M. Guyon croit avoir remarqué que les preneurs de café, comme les Arabes par exemple, boivent généralement peu et sont rarement altérés.

Du danger de la position horizontale au point de vue des accidents produits par la chaleur, dans les haltes de l'infanterie en marche.

C'est un sujet que M. Guyon a traité, avec une certaine éten-

---

(1) Une décision ministérielle, du 23 avril 1851, réglemente la ration des deux denrées.

due, dans sa communication à l'Académie des sciences du 16 septembre 1867. Nous en reproduisons ce qui suit :

1° Indépendamment de l'action directe du soleil, reçue par le soldat en marche, il en reçoit encore l'action indirecte, celle réfléchie par le sol. Or la température du sol chauffé par le soleil est toujours supérieure à celle de la couche atmosphérique qui la recouvre immédiatement, de sorte que, chez l'homme debout, ses parties inférieures sont soumises à une plus haute température que ses parties supérieures, lesquelles, par contre, doivent prendre la même température que les inférieures chez l'homme qui, debout, vient à se coucher.

L'homme exposé au soleil reçoit donc, lorsqu'il est couché ou étendu sur le sol, une plus forte somme de calorique que lorsqu'il est debout, et, de plus, il respire, dans la première de ces positions, un air dont la température est, pour ainsi dire, celle du sol lui-même (1), air des plus raréfiés et des plus faibles en oxygène par conséquent.

Il résulte de ce que nous venons de dire que l'homme qui, en marche, vient à se coucher, éprouvant déjà les premiers effets qu'une haute température est en puissance de produire, augmente d'autant son état pathologique. D'un autre côté, il est d'observation de tous les jours, parmi les troupes expéditionnaires, que des hommes qui, en se couchant, n'éprouvent encore aucun effet de la chaleur, en éprouvent, peu après, les plus graves symptômes, et sans plus pouvoir se relever.

La position horizontale, dans les haltes, serait donc à éviter, et nous regrettons de ne pouvoir revenir ici sur ce qui a été dit dans le travail précité, pour concilier les fatigues du soldat avec la privation d'un mode de repos que lui est si agréable à prendre à son arrivée aux haltes, ses premiers besoins satisfaits.

---

(1) Celle des plages sablonneuses est tellement élevée, que la patte du chien n'en peut supporter le contact. Les chiens qui se trouvent engagés sur ces sortes de plages, à la suite des colonnes, ne les parcourent qu'en criant, comme s'ils étaient sur des charbons ardents. Dans une pareille circonstance, on a vu tous les chiens d'une colonne se réunir et rebrousser chemin, avec la plus grande précipitation.

2° Les accidents produits par la chaleur, auxquels le fantassin est exposé dans la marche, atteignent rarement le cavalier. Il en doit être ainsi : outre que le cavalier marche en colonne moins serrée que le fantassin, autre cause de production de chaleur pour le dernier, il se trouve, lui, et de la tête aux pieds, dans une température moins élevée que le fantassin. De plus, tandis que le dernier s'avance si péniblement dans sa route, entravé, et par tout ce qu'il porte (1), et par ses propres vêtements (2), le cavalier, lui, est paisiblement assis sur sa selle, et sans aucune sorte d'*impedimenta.* D'où résulte qu'il y a, pour le cavalier en marche, absence du calorique développé chez le fantassin par l'action musculaire, tant pour la marche que pour les incessants efforts pour le port de tout ce qui l'alourdit et l'entrave dans ses mouvements. De plus, pour le cavalier, respiration d'un air dont la température est moins élevée, et moins raréfié, par conséquent, que celui respiré par le fantassin. En résumé, dans la marche, il y a tout à la fois pour le cavalier, à l'encontre du fantassin, moins de calorique reçu, moins de calorique développé et plus d'oxygène respiré. On pourrait ajouter que, dans les haltes, où il n'éprouve pas le besoin de se reposer, comme le fantassin, il trouve, dans l'ombre de son cheval, un abri contre les ardeurs du soleil, tandis que le fantassin, lui, ne cesse d'en recevoir l'action sans défense.

VI. — PATHOLOGIE INTERNE.

Maladie connue des anciens sous le nom de SCELOTYRBE *ou* SCELETYRBEN.

1. Cette maladie régnait dans l'expédition de Gallus en Arabie (24 ans avant J. C.), d'après Strabon, et dans celle de Germanicus sur les bords du Rhin (14 ans après J. C.), d'après Pline. Dans la dernière, elle marchait de front avec la stomacacée (affec-

(1) Évalué, avec détails, dans le travail cité, au delà de 47 kilogrammes.

(2) Ils pourraient être mieux appropriés à ses mouvements, pour les expéditions d'été.

tion des gencives) dont elle était, en quelque sorte, la compagne inséparable. C'était une gêne, une difficulté plus ou moins grande dans les mouvements des membres inférieurs, ainsi que son nom l'indique (de *Skelos*, jambe ou pied, et de *Tùrbê*, gêne, difficulté), état qui pouvait être porté jusqu'à l'impossibilité absolue de la locomotion (1). Aussi la *Scelotyrbe* était-elle, pour Galien, une sorte de paralysie, ne voyant ici que l'effet, sans se préoccuper de la cause. Souvent observée par M. Guyon, en Algérie (2) et ailleurs, il en assigne la cause, qui est fort simple : ce sont des infiltrations sanguines qui se forment et dans les interstices musculaires, et dans les muscles eux-mêmes, — dans ceux de la cuisse, comme dans ceux de la jambe, — notamment dans les jumeaux. Ce grand désordre pathologique était parfaitement représenté par des figures qui accompagnaient la communication faite à l'Académie des sciences le 29 juillet 1846 (3). Ce sont des tranches musculaires et des coupes de membres, toutes infiltrées de sang, les unes et les autres. Cette infiltration, que rien ne décèle à l'extérieur, — si ce n'est un peu de dureté du membre, avec ou sans changement de couleur à la peau, — peut être portée au point de rendre le tissu musculaire tout à fait méconnaissable et de former même, des différents muscles d'un membre, un tout homogène, plus ou moins compacte, sans distinction de tissu cellulaire.

---

(1) Cet état est assez bien indiqué dans la relation des maux soufferts par le baleinier *Diana* (de Hull), retenu, pendant six mois, dans les glaces du détroit de Davis, en 1866. « A toutes les souffrances, dit l'auteur, que fait éprouver le « scorbut se joignirent des *roideurs très-douloureuses dans les membres*, oc- « casionnées par les rigueurs du froid. » (*Journaux islandais*, 1867.)

(2) Dans les prisons, les cachots et autres lieux de détention, mais surtout en 1840, dans les épidémies scorbutiques du Fondouc et de Cara-Mustapha, dans la Métidja. Une épidémie semblable régnait en même temps à Gigelli, petite ville du littoral. Ce sont ces épidémies qui ont fourni, à M. Guyon, l'occasion de ses études sur la *Scelotyrbe*. Ces mêmes épidémies ont été mentionnées dans ses Rapports officiels, ainsi que dans celui fait à l'Académie des sciences, 1er juin 1840, par Bory de Saint-Vincent, en sa qualité de président de la *Commission scientifique d'Algérie*.

(3) De la nature de la maladie connue des anciens sous le nom de *Scelotyrbe* ou *Sceletyrben*, avec présentation de quatre planches d'anatomie pathologique.

En résumé, pour M. Guyon, la *Scelotyrbe* ou *Sceletyrben*, qui marche de front avec la *Stomacacée* ou le scorbut des gencives, comme on l'a dit plus haut, n'est autre que le scorbut lui-même, dans sa manifestation la plus grave, et ce qui a empêché de le reconnaître dans cette manifestation extrême, c'est l'intégrité ou la presque intégrité des téguments qui recouvrent les parties malades.

Expulsion, par les selles, de grandes portions du tube muqueux du gros intestin, dans la colite gangréneuse.

1. Dans les pays chauds en général, mais sous les tropiques plus particulièrement, la gangrène est une fréquente terminaison de la colite. Aussi, dans ces dernières contrées, et à raison de son règne continu, fait-elle infiniment plus de victimes que la fièvre jaune, qui ne règne qu'à des intervalles plus ou moins éloignées.

Le siége de la gangrène est la membrane muqueuse; elle ne s'y manifeste ordinairement que çà et là, de telle sorte que, le plus souvent, il n'y en a que des portions plus ou moins circonscrites qui en soient atteintes. Mais, dans quelques circonstances, toute la membrane, ou presque toute, en est frappée à la fois, et c'est le cas dont il s'agit ici. Alors, de grandes portions du tube muqueux (1), y compris toute la portion cœcale, peuvent se séparer, se dédoubler complétement de la membrane sous-jacente, et se porter au dehors, la vie n'en pouvant pas moins se maintenir encore (2). Ce grand désordre est un fait *surabondamment* établi par les observations et les pièces d'anatomie pathologique mises sous les yeux de l'Académie des sciences par M. Guyon, dans ses com-

(1) Une portion comprenant tout le diamètre du tube, rendue à l'hôpital militaire de Tlemsèn (Algérie) en 1843, mesurait 32 centimètres de longueur.

(2) A Alger, sous les yeux de M. Guyon, un malade (Hivert) survécut 10 jours, et un autre (Courlet), 11 jours, à l'expulsion du corps étranger. Du reste, on peut survivre à des pertes considérables de la membrane lorsqu'elles ne s'étendent pas à tout le diamètre du tube.

munications des 19 octobre 1840 (1), 25 avril 1842 (2) et 6 octobre 1846 (3). Depuis, de nouvelles observations, en tout semblables aux siennes, sont venues s'y ajouter et les fortifier.

Il est à remarquer que, des deux extrémités du tube expulsé, la première qui se présente au dehors est toujours la supérieure, laquelle, devenue libre, s'invagine dans la partie tubulaire qui la suit, à l'instar d'un doigt de gant qui se retourne, de telle sorte que la face externe du tube expulsé n'est pas sa face interne et lisse, mais bien celle qui a rompu ses adhérences avec le tube resté en place, et alors réduit, par conséquent, à ses deux plans musculaire et séreux. Et ajoutons qu'il n'est pas rare que le premier accompagne, çà et là, le tube muqueux expulsé, ainsi que M. Guyon en possède bien des exemples recueillis aux Antilles.

2. On connaît au Brésil, et sur d'autres points de l'Amérique tropicale, sous le nom de *Bicho de cu* ou *del culo* (ver au fondement), une maladie dont on ne pouvait se faire une idée, et qui n'est autre que la grave lésion dont il vient d'être question. C'est un nouveau fait sur lequel M. Guyon, le premier, a appelé l'attention (4). Le nom portugais donné à la maladie, et qui veut dire *ver au fondement, ver à l'anus,* vient de ce que le corps étranger peut rester suspendu à cette dernière partie sous forme de cordon, de lanière, etc., figurant ainsi quelque chose qui, pour le vulgaire, peut bien ressembler à un ver quelconque. Ceci advient lorsque la membrane qui s'est engagée dans l'anus est encore retenue, par des adhérences, à celle dont elle s'est séparée.

---

(1) Nouvelle communication sur la maladie connue, dans les régions tropicales des deux Amériques, sous le nom de *Bicho de cu*. Cette communication était accompagnée d'un tube muqueux de 6 pouces 1/2 de longueur, rendu par un militaire du 2ᵉ léger (Courlet), mort à Alger le 27 août 1839.

(2) Nouvelle communication sur une maladie connue au Brésil, etc.

(3) Addition à de précédentes communications sur une maladie des régions tropicales des deux Amériques, etc.,— avec présentation d'un tube muqueux mesurant 18 centimètres de longueur, expulsé par un militaire (Hivert) mort à Alger, le 13 août 1842.

(4) Sur la nature d'une maladie des régions tropicales, connue sous le nom de *Bicho de cu*, etc.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 28 septembre 1840.)

Goître et *crétinisme*.

1. L'existence de ces deux affections ou degrés d'une même maladie sur tous les points du globe, depuis l'équateur jusqu'aux pôles, établit surabondamment qu'elles ne tiennent ni à la constitution géologique des vallées où on les rencontre, ni à la nature des eaux qui y sourdent. A quoi donc tiendraient-elles? Peut-être à une constitution atmosphérique particulière ou, pour mieux dire, à un milieu propre, *sui generis*, constitué par les vallées, et dans lequel le mode d'action du soleil entrerait comme élément principal ? Cet élément consisterait en ce qu'à raison de la dépression de terrain, plus ou moins grande, qui forme les vallées, ainsi que du rapprochement plus ou moins grand de leurs berges, le soleil y paraît plus tard, et en disparaît plus tôt, que dans les environs. Toujours est-il que cette génèse expliquerait la production d'un mal indépendant de tous les climats, et qui reste semblable à lui-même partout.

Une étrangère, en état de gestation, arrivée, depuis assez peu de temps, dans une localité à crétins, pourra donner naissance à un crétin, fait dont des exemples ont été cités à M. Guyon par des autorités dont on ne saurait suspecter la bonne foi (1).

Lèpre tuberculeuse.

1. La lèpre tuberculeuse ou *lèpre proprement dite* est *le mal rouge de Cayenne* (2). Quel que soit, du reste, le nom qu'elle porte selon les lieux, la lèpre est partout semblable à elle-même, au point de vue de son caractère fondamental, l'*insensibilité absolue* des parties qui en sont frappées; elle n'en diffère, selon les lieux,

---

(1) Sur le goître et le crétinisme en Algérie.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 20 octobre 1845.)

(2) Connue aux Antilles sous le nom de *mal rouge de Cayenne*. M. Guyon en a fait, sous ce nom, le sujet de plusieurs observations qui ont paru dans la *Gazette médicale*.

que par des détails extérieurs, qu'on pourrait appeler *détails de surface*. Telle est l'opinion de M. Guyon, qui a observé la lèpre sous les tropiques d'abord, puis en Algérie, en Portugal, en Suède, en Norvége (1). Aussi, pour lui, la lèpre paraîtrait dépendre moins du climat que de certaines conditions hygiéniques, mais d'habitation avant tout. Ainsi, et comme il le faisait remarquer, dans une de ses communications à l'Académie des sciences, l'Arabe qui, en Algérie, vit au grand air, sous la tente, en est respecté, tandis que le Kabyle, son tout voisin et coreligionnaire, qui vit dans l'air enfermé de ses maisons ou cabanes en pisé, en est très-maltraité (2).

2. L'insensibilité qui envahit le lépreux commence généralement aux extrémités, d'où elle s'avance, de propre en proche, vers le tronc. Celui-ci peut en être tout envahi à son tour, à l'exception des organes de la génération, qui en paraissent toujours respectés. De là cette désolante reproduction du lépreux, qui a frappé tous les voyageurs.

3. Lorsqu'une inflammation, par une cause quelconque, s'établit dans une partie frappée de lèpre, la sensibilité y renaît et y suit le progrès de l'inflammation, mais elle en disparaît de même, avec l'inflammation qui l'avait fait renaître (3).

4. La maladie est transmissible par la génération, soit immédiatement, c'est-à-dire d'une génération à l'autre, soit médiatement, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs générations

---

(1) A latitude égale, dans l'Europe boréale, elle est moins multipliée dans l'est que dans l'ouest. Ainsi, clair-semée en Russie, elle est assez commune en Suède, mais seulement dans l'Helsingland, et très-commune en Norvége, surtout sur la côte ouest. La statistique des lépreux de ce petit royaume, pour 1861 (publiée en 1862), en donnait 3,000, dont 1,387 dans les hôpitaux.

(2) De l'immunité, chez les Arabes, de la lèpre en général, et de la cause vraisemblable de cette immunité.

Compte rendu de l'Acad. des sciences, 28 juin 1852.)

(3) Sur la sensibilité qui, sous l'influence de l'inflammation, renaît et se développe dans des parties frappées de lèpre.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 10 novembre 1856.)

saines. A la Désirade, en 1824, M. Guyon a eu sous les yeux le triste spectacle de trois générations lépreuses, et ce même spectacle, plus tard, se renouvela pour lui à Bougie (Algérie), où les lépreux des montagnes voisines viennent, quelquefois, réclamer les soins de la médecine européenne. La plupart des cas de lèpre que M. Guyon a rencontrés dans le nord étaient des cas héréditaires, tels que ceux que lui faisaient voir les docteurs Mesterton et Boeck, le premier à Upsal, et le dernier à Christiania.

5. La lèpre, chez des descendants de lépreux, peut se borner à l'insensibilité de toute la surface du corps, sans aucune autre lésion apparente. Parmi les cent et quelques lépreux (105) des deux sexes, explorés à la Désirade par M. Guyon, en 1824, était une jeune fille dans cet état, et avec toutes les apparences de la plus belle santé. On pouvait la pincer et la piquer impunément sur toutes les parties du corps; il n'y avait d'exception que pour celles mentionnées plus haut.

Pian ou Yaw.

Le Pian ou Yaw (quelques-uns écrivent Yaws) est une maladie des régions tropicales des deux continents (1). Elle est commune à l'homme et aux animaux de sa domesticité, si l'on peut y rattacher, comme le veulent les habitants, une éruption fort semblable qui se voit sur des mammifères et même sur des oiseaux de basse-cour (2). Elle est transmissible par le contact immédiat (3), mais surtout par l'union sexuelle, ainsi que par l'inoculation. Ce dernier mode de transmission a été établi, par M. Guyon, en 1853, à la Martinique, en inoculant la maladie

---

(1) Sur le Pian ou Yaw, maladie des régions tropicales des deux continents. (*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 27 juin 1853.)

(2) Sur une maladie éruptive à laquelle les bestiaux sont sujets sous les tropiques.
(*Lettre du Dr Pariset*, avec des échantillons de l'éruption, 15 juin 1836.

(3) M. le Dr Roulin, de l'Académie des sciences, a vu le Pian transmis à un enfant par un baiser donné sur la bouche par une personne atteinte de Pian à la figure. Ceci se passait à la Nouvelle-Grenade.

sur un jeune nègre arrivant de la côte d'Afrique. Ce jeune nègre, nommé Attale, appartenait à l'abbé Pierron, curé de Fort-Royal. M. Guyon, à l'occasion de cette inoculation, a rappelé celle qu'un chirurgien s'est faite sur lui-même aux Antilles. C'était un chirurgien de la Guadeloupe, qui se nommait Rey ; il ne croyait pas à la transmission du mal, et ce ne fut qu'après dix-huit mois à deux ans qu'il parvint à se rétablir de celui qu'il s'était donné.

On a cherché à établir une distinction entre le Pian et le Yaw, mais cette distinction manque de fondement; elle n'a pu être faite que par des médecins qui n'auront vu la maladie qu'en passant. Elle est longue, de sorte qu'il faut la voir pendant toute sa durée, pour pouvoir en observer les différentes phases.

Le Pian est la maladie que les Espagnols rencontrèrent chez les indigènes de l'Amérique, lorsque Christophe Colomb en fit la découverte (1), et qui suivit quelques-uns de ses conquérants dans leur retour en Europe. Les nègres en héritèrent des indigènes en leur succédant, tant sur le continent que dans les îles. D'un autre côté, ils la recevaient, de temps à autre, de leur ancienne patrie, par ceux de leurs compatriotes qui venaient s'associer à leurs travaux, par la voie de la traite (2). C'est par cette même voie que le Pian se voyait quelquefois en Algérie avant l'émancipation des nègres. A sa communication à l'Académie des sciences, du 27 juin 1853, M. Guyon avait joint trois dessins coloriés représentant un nègre, du Soudan, dont le

---

(1) Le premier historien de l'Amérique, Oviédo, en parle sous le nom de *Bubas*. Les petites saillies de la surface mamelonnée du Pian, — alors qu'il est encore abrité par sa membrane ou pellicule de recouvrement, — rappellent, en effet, les petites pustules qu'on observe au visage, à l'ouverture des follicules sébacés, et qui sont dues à une accumulation du produit naturel des derniers. Le nom de *Bubas* est espagnol, et celui de *Pian*, indien. Ce dernier nom était vraisemblablement celui que portait la maladie lors de la découverte de l'Amérique, car André Thévet, qui la parcourait dès l'année 1555, en parle sous le nom de *Pian*. Le nom de *Yaw* est celui qu'elle porte en Afrique, du moins sur sa côte occidentale.

(2) M. Guyon a vu le Pian sur des nègres débarquant aux Antilles. C'était une cause de dépréciation dans leur valeur.

front et presque toutes les autres parties du corps étaient couverts d'excroissances pianiques. Ce nègre avait été admis à l'hôpital civil d'Alger.

Un autre cas de Pian, antérieur au dernier, s'était déjà vu à Alger dès 1831. Le sujet était un nègre né dans les environs d'Oran, de parents venant de l'intérieur de l'Afrique, comme le précédent. Il se nommait Mohammed-ben-Abdallah, et servait dans les zouaves. Entré à la Salpêtrière, l'un des hôpitaux d'Alger, il n'en sortit qu'après un long séjour, mais parfaitement rétabli.

L'incubation du mal, après son inoculation, est assez lente; elle n'a pas duré moins de six semaines chez le jeune Africain précité. Sa durée, après sa transmission par contact, soit immédiat, soit médiat, est encore à déterminer.

Nous ne saurions rien ajouter à ce que nous venons de dire sur le Pian sans toucher à une grande question qui s'y rattache, et devant laquelle M. Guyon s'est arrêté.

Plique polonaise.

1. On sait qu'elle est commune à l'homme et aux animaux de sa domesticité, tels que le chien (1), le chat et autres mammifères. Elle ne s'est jamais vue, ni quelque chose d'approchant, sur les oiseaux. Sa patrie n'est pas seulement la Pologne, comme on le croit généralement, mais encore une grande partie de la Russie méridionale, depuis les bords de la Baltique, à l'ouest, jusqu'à ceux du Dniéper et au delà, à l'est.

2. Une compagne presque inséparable de la plique ou, pour mieux dire, un de ses symptômes les plus constants, est la pho-

---

(1) On a pu voir, au jardin d'acclimatation, en 1863, deux magnifiques chiens de berger envoyés par M. le duc de Montebello, alors notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Ces deux chiens, qui venaient du gouvernement de Voronéje (au S. S. E. de Moscou), étaient pliqués à leur arrivée chez Son Excellence. C'est ce que reconnut M. Guyon, à qui M. le duc les faisait voir, et il donna en même temps le conseil de les envoyer en France, pour qu'il en fût fait un sujet d'études.

tobie. Le médecin pliqué, dont il est parlé plus bas, en était atteint à un haut degré, et M. Guyon a souvent été témoin des souffrances qu'il en éprouvait.

3. Les pliques ou cheveux pliqués sont toujours gras, onctueux, comme les cheveux sains qui les précèdent. Les derniers rendent, à la section qu'on en fait, une matière huileuse, mais jamais de sang, comme l'ont avancé quelques auteurs. Une matière de même nature que la dernière, mais plus épaisse, se dépose derrière le bord des ongles, toujours épaissis et plus ou moins déformés.

4. La plique est tantôt une crise, tantôt, et le plus souvent même, un émonctoire de maladie. Ainsi, on a vu une danse de Saint-Guy, des cécités et une foule de maladies chroniques disparaître au fur et à mesure de la formation d'une plique.

5. On peut naître pliqué, mais la plique ne se développe ordinairement, comme la lèpre, qu'après l'âge de puberté.

6: Nous avons vu, plus haut, qu'une étrangère, en état de gestation, et arrivée, depuis peu, dans une localité à crétins, pourra donner le jour à un crétin. Eh bien, cette même étrangère, dans le même état, arrivée, depuis peu, dans une contrée en puissance de produire la plique, pourra aussi donner le jour à un pliqué. C'est encore un fait dont il existe des témoignages irrécusables.

7. A l'instar de la lèpre, la maladie est transmissible par la génération, soit immédiatement, c'est-à-dire d'une génération à une autre, soit médiatement, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs générations saines. Il va sans dire que ces deux modes de transmission sont de peu de valeur, surtout le dernier, dans un pays où la maladie se développe spontanément.

8. Il est incontestablement dangereux de se débarrasser d'une plique en coupant, au-dessus, les nouveaux cheveux qui la suivent lorsque ceux-ci n'ont pas déjà acquis une certaine longueur. La cécité est une suite fréquente de cette pratique. A l'hôpital de Saint-Lazare, à Varsovie, en 1831, on a présenté, à

M. Guyon, une femme de 34 ans, nommée *Ursule Zakubowka*, qui était devenue complétement aveugle, pour s'être coupé des pliques au fur et à mesure qu'elles apparaissaient dans ses cheveux. Chez elle, la cécité était la conséquence d'une inflammation adhésive du bord libre des paupières, qui s'étaient soudées l'une à l'autre, dans toute leur longueur.

Un médecin littérateur, atteint de la plique depuis près de 20 ans, citait à M. Guyon le cas d'un de ses compatriotes (de Mohyleff, sur le Dniéper), qui mourut dans d'étranges douleurs, par suite de la coupe répétée d'une plique qui se renouvelait sans cesse. Elle s'était attaquée à sa barbe, que les exigences du service militaire ne lui permettaient pas de conserver. Le malade était le Dr Nahomowizch, médecin en chef de la garde impériale russe en 1812.

9. De la conservation des pliques, pour prévenir les accidents provenant de leur coupe trop hâtive, résulte que ce feutrage des cheveux et des poils, mais des premiers surtout, peut acquérir un volume et un poids considérables. On conserve, dans les collections d'anatomie pathologique de l'hôpital de Kiew, une plique coupée sur un israélite, par M. le Dr Zizourine (1), laquelle plique ne pèse pas moins de 30 livres. Elle a été présentée à l'empereur Nicolas, par le même médecin, dans une visite de l'hôpital de Kiew, que faisait Sa Majesté.

10. Un moyen généralement employé, non contre la plique, mais pour en favoriser la sortie, est la *Vinca pervinca* en infusion. Cette plante, qu'on cultive en Russie, croît abondamment dans toutes les forêts de la Pologne, où elle est vulgairement connue sous le nom de *Berwinekz*. C'est le *vert d'hiver* des Allemands, *Wintergrün* (2).

---

(1) Directeur du Département médical de l'armée russe lors du voyage de M. Guyon dans le nord.

(2) Sur la plique polonaise.

(*Lettre au baron Alibert*, 15 avril 1832, — avec des pliques provenant de l'homme (cheveux et poils), du cheval (une queue entière), du chien et de plusieurs autres animaux.

Fièvre jaune.

1. La fièvre jaune d'Europe et la fièvre jaune d'Amérique sont identiques. Cette identité, proclamée depuis longtemps déjà, ressort aussi des études que M. Guyon a faites de la fièvre jaune, tant en Amérique qu'en Europe.

2. A l'inverse du choléra, la fièvre jaune s'attaque particulièrement au plus bel âge de la vie et aux santés les plus florissantes. Se bien porter est la meilleure condition pour en être atteint.

3. La fièvre jaune peut avoir une longue incubation. Ainsi, en 1862, un jeune créole de la Nouvelle-Grenade, qui en avait contracté le germe à son passage à Saint-Thomas (île danoise), pour se rendre en France, n'en fut atteint que quelques jours après son arrivée à Paris; il en mourut. Son médecin était le Dr Foucart, très-connu du monde médical de Paris, et la nature de sa maladie fut parfaitement constatée par M. le Dr Jules Court, praticien des plus consommés de la Trinidad, aujourd'hui retiré à Paris.

4. Pour M. Guyon, la fièvre jaune est une maladie de tout l'organisme, ayant une altération du sang pour point de départ. Cette opinion pourrait être corroborée par un fait que M. Guyon a fait connaître depuis longtemps, celui d'une nourrice qui, atteinte de la fièvre jaune, vit périr l'enfant qu'elle allaitait. De plus, un jeune chien, dont on s'était servi pour lui dégorger les seins, après la mort de l'enfant, subit le même sort.

Les accidents offerts par l'enfant étaient ceux de la fièvre jaune, autant que permettait d'en juger son très-jeune âge. Quant à ceux offerts par le chien, ils passèrent inaperçus; on ne constata, chez lui, que la mort. Ce fut lorsqu'on alla le chercher, pour une nouvelle succion, sur la chaise où on l'avait déposé après la première (1).

5. Que si le fait qui vient d'être rapporté témoignait de l'altération du sang dans la fièvre jaune, pourrait-on en dire autant

(1) Sur une actrice morte de la fièvre jaune à la Martinique, etc.

de ces cas de guérison qui suivent quelquefois des *hémorragies excessives?* M. Guyon a vu de ces cas, et M. Catel, de la marine impériale, en cite deux de cette nature. « Nous avons vu, dit « M. Catel, des malades perdre jusqu'à un litre de sang par la « seule exsudation de la langue, et quatre par le nez. Ces hommes « ont guéri. » (*Rapport du 3e trimestre* 1840.)

6. M. Guyon admet trois formes de la maladie : une forme hémorragique, qui n'est autre que la fièvre jaune ordinaire, la fièvre jaune *proprement dite;* — une forme phlegmasique ou continue ; — une forme phlegmasique chronique ou rémittente.

A la première forme se rattache la couleur jaune plombée de la peau (jaune de l'ecchymose), produit d'une extravasation sanguine dans son tissu, et, aux deux autres, la couleur jaune, ictérique, due au passage de la bile dans le même tissu.

Ces deux sortes de coloration, de même que l'aspect des malades qui les présentent, ressortent parfaitement d'une collection de portraits à l'huile mis sous les yeux de l'Académie des sciences, dans sa séance du 18 janvier 1858. Ce sont des portraits d'individus des deux sexes que M. Guyon a fait exécuter à Lisbonne, pendant l'épidémie de cette ville en 1857.

7. Les sueurs de sang, dans la fièvre jaune, sont constituées par une hémorragie passive des pores cutanés, alors que ces pores étaient, à l'invasion de la maladie, plus ou moins irrités, enflammés, comme ils le sont dans cette éruption si connue sous le nom de *boutons de chaleur*, etc., et qui est le produit des sueurs abondantes et incessantes qu'éprouvent les Européens dans les premiers temps de leur séjour sous les tropiques.

Les sueurs de sang sont un symptôme rare dans la fièvre jaune; il appartient, bien entendu, à la première forme de la maladie ou *forme hémorragique,* et s'accompagne naturellement de pareille hémorragie des ouvertures muqueuses aboutissant à la peau, symptôme qui, lui, au contraire, se présente fréquemment.

Les sueurs de sang ont fait le sujet de la communication présentée à l'Académie des sciences, par M. Guyon, le 27 juillet 1864.

8. Les organes qui, après la mort, offrent le plus de lésions sont l'estomac, l'intestin grêle, le foie et ses dépendances. Ces

lésions sont des lésions hémorragiques dans la première forme de la maladie, et des lésions inflammatoires dans les deux autres. Celles-ci, en étendue comme en profondeur, sont toujours en raison de la durée de la maladie.

9. L'inflammation de la muqueuse gastrique peut s'étendre du cardia au pylore et au delà ; elle s'accompagne d'un épaississement de la membrane en rapport avec le degré de l'inflammation. Cette inflammation peut être suivie de la formation d'une fausse membrane tapissant à la fois l'estomac, le duodénum, le conduit cholédoque, la vésicule biliaire. M. Guyon en donne un exemple dans sa communication à l'Académie des sciences du 6 juin 1864.

10. Jamais l'inflammation de la muqueuse gastrique n'est portée jusqu'à la gangrène, au sphacèle. Ce que les auteurs ont pris pour de la gangrène, du sphacèle, doit être rapporté aux taches ou macules noires qui font le sujet de la communication présentée à l'Académie des sciences, par M. Guyon, le 27 juillet 1862. Pour M. Guyon, ces taches ou macules consistent dans une sorte de *détritus* de la membrane, — préalablement pénétrée de sang et ramollie, — et qu'on pourrait appeler, selon lui, *détritus* membrano-sanguin.

Ce *détritus* se détache facilement de la membrane sous-jacente que, par conséquent, il laisse à nu sur les points qu'il occupait lorsque, par suite des contractions de l'estomac, il en est détaché et entraîné au dehors, avec les matières du vomissement.

11. Dans les deux premières formes de la maladie, il y a turgescence du foie, avec son passage à l'état graisseux, et une décoloration s'étendant de sa surface à son tissu intérieur ; dans la dernière, des traces d'une inflammation plus ou moins profonde, avec affaissement de l'organe, une sorte de retrait sur lui-même, qui est en raison du degré de cette même inflammation.

12. Les invaginations intestinales sont fréquentes, souvent au nombre de 3, 4 et plus, mais on ne les signale ici que parce qu'elles sont passées inaperçues par la plupart des auteurs, sinon par tous.

13. Des battements ou contractions de l'artère cœliaque, avec cessation de la circulation générale, refroidissement cadavérique, etc., ont été observés par M. Guyon, dans un cas de fièvre jaune à Lisbonne, en 1857.

« Le sujet, des plus robustes, dit M. Guyon, était étendu sur
« le dos, de tout son long; les yeux étaient ouverts, mais fixes et
« immobiles, comme le reste du corps. Cet état existait depuis la
« veille, et l'auteur eût pu croire, avec toute l'assistance, avoir
« affaire à un cadavre si, de la région du cœur, où il avait d'a
« bord porté la main, il ne l'avait glissée ensuite sur l'épigastre,
« où elle fut, et *tout aussitôt*, brusquement soulevée par des con-
« tractions *à la fois fortes et tumultueuses* de l'artère cœ-
« liaque. »

(*Comm. à l'Acad. des sciences*, 16 septembre 1862.)

M. Guyon pense que des cas de cette nature ne sont pas rares dans la fièvre jaune, mais que, lorsqu'ils s'y présentent, ils passent inaperçus. Des détails, sur ce bien important sujet, sont donnés par M. Guyon dans la communication précitée.

14. Dans le dessein d'éclairer la nature de la fièvre jaune, au point de vue de la contagion ou transmission, M. Guyon, pendant son séjour à la Martinique, s'est soumis à des expériences dont le résultat a été négatif pour toutes. Les procès-verbaux, qui en avaient été demandés par le lieutenant général comte Donzelot, gouverneur de la Martinique, ont été transmis par lui au gouvernement de la métropole. Nous les reproduisons plus loin, renvoyant pour les détails au Mémoire sur la non-contagion de la fièvre jaune, du Dr Pierre Lefort, premier médecin en chef de la marine et médecin du Roi à la Martinique, à l'époque où elles eurent lieu (1).

15. Dans le même dessein que le précédent, M. Guyon avait projeté de faire répéter en France une partie des expériences auxquelles il s'était soumis à la Martinique.

Ces expériences pouvaient se faire dans un de nos lazarets, ou

---

(1) *Mémoire sur la non-contagion de la fièvre jaune*, etc.; Martinique, 1822.

sur quelque autre point isolé de nos côtes. Les expérimentateurs, sans doute, n'eussent pas manqué, et l'auteur du projet y trouvait naturellement sa place. Les matériaux destinés aux expériences accompagnaient le projet; ils se composaient de vêtements et autres objets, le tout au nombre de dix-neuf, contaminés par des sujets ou atteints, ou morts de la maladie (1).

Le projet de M. Guyon, présenté à l'Académie des sciences le 5 août 1822, par le baron Percy, fut renvoyé à l'Académie de médecine comme plus compétente en la matière. Celle-ci l'avait agréé, et déjà deux de ses membres, Kéraudren et Magendie, avaient été désignés pour l'examiner et lui en rendre compte, lorsqu'elle reçut, émanant du ministère de l'intérieur, une dépêche qui blâmait le projet, interdisait d'y donner suite, et rappelait qu'une loi récente (22 mars, même année) prononçait la peine de mort contre celui qui en transgresserait les dispositions. Des ordres étaient en même temps donnés aux autorités du Havre, où se trouvaient les matériaux contaminés, de les brûler dans un four à chaux, ce qui fut exécuté à quelque distance de la ville. Toutefois, et comme on le voit dans la note ci-dessous, les différents objets dont se composait l'envoi avaient été disposés de manière qu'ils ne pouvaient, en aucun cas, être cause de dommage pour la santé publique (2).

Procès-verbaux *des expériences qui ont eu lieu à Fort-Royal, île Martinique, sur la personne de M. Guyon, chirurgien-major des troupes de la garnison.*

Le 28 juin 1822, M. Guyon a pris, dans la grande salle de

(1) *Revue médicale, française et étrangère*, septembre 1822, t. IX, et les autres recueils ou journaux scientifiques de l'époque.

(2) Pour assurer, à chacun des objets, sa valeur scientifique, il importait qu'ils fussent tous sans contact entre eux. A cet effet, chaque objet, après avoir été enveloppé d'un tissu imperméable, avait été enfermé dans une boîte en fer-blanc, close ensuite par une soudure en plomb. Après quoi, le tout avait été disposé dans une caisse également en fer-blanc, comme chaque boîte en particulier, et close de la même manière. Cette caisse, à son tour, avait été placée dans une autre en bois portant, avec l'adresse du destinataire, l'indication de son contenu.

l'hôpital de Fort-Royal, en présence des médecins, chirurgiens et pharmaciens soussignés, et de plusieurs autres employés de l'hôpital, la chemise d'un homme atteint de la fièvre jaune, le nommé Yvon (soldat à la 4e compagnie du 1er bataillon de la Martinique), chemise tout imbibée de la sueur du malade ; il s'en est revêtu sur-le-champ et a été inoculé ensuite, aux deux bras, par M. Cuppé, chirurgien entretenu de 1re classe de la marine, avec la matière jaunâtre des vésicatoires en suppuration. L'appareil et la chemise ont été gardés pendant vingt-quatre heures et levés en présence des témoins.

Lefort, médecin du roi; — Cuppé, chirurgien entretenu de 1re classe; — Achard, pharmacien en chef; — Audemar, chirurgien entretenu de 2e classe, prévôt de l'hôpital; — Bernard, chirurgien entretenu de 3e classe ; — Bedeau, *idem;* — Sellon, pharmacien entretenu de 3e classe ;—Peyraud, *idem;*—Cabanel, *idem.*

Le 30 juin, au matin, et en présence de la plupart des témoins ci-dessus et soussignés, M. Guyon a bu environ 2 onces de la matière noire vomie par le sieur Framery d'Ambrucq, commis de la marine; puis, après s'être frictionné les deux bras avec cette même matière, il en a été inoculé par M. Cuppé, déjà nommé.

Lefort, — Cuppé, — Achard, — Audemar, — Bernard, — Bedeau, —Sellon, — Peyraud, — Cabanel,— J. Michel, commis de marine dans l'administration des vivres; — Sainte-Rose Barthouille, habitant de Fort-Royal.

Le sieur Framery d'Ambrucq (le malade déjà nommé plus haut) étant mort le 1er juillet, à 9 heures du matin, cinquième jour de sa maladie, M. Guyon, en présence des témoins soussignés, a revêtu sa chemise tout imprégnée de matière noire, chemise encore chaude, et s'est aussitôt couché dans le lit du défunt, également maculé de matière noire et d'autres excréments. M. Guyon est resté dans le lit six heures et demie ; il y a sué et dormi en présence de la plupart des témoins.

Lefort, — Cuppé, — Achard, — Audemar, — Bernard, — Bedeau, — Sellon, — Peyraud, — Cabanel, — J. Michel, — Sainte-Rose Barthouille; — Fleurot, imprimeur du gouverne-

ment; — Em. Villemain, lieutenant au 1er bataillon de la Martinique; — T. Desmazes, commis de marine au contrôle colonial.

Et, enfin, le malade de l'hôpital, qui avait servi à la première expérience, ayant succombé le 2 juillet, l'ouverture en a été faite par M. Guyon, en présence des témoins soussignés. L'estomac contenait une assez grande quantité de matière noire sanguinotente, et sa membrane interne était rouge et enflammée. De nouveau, M. Guyon a été inoculé aux deux bras, par M. Cuppé, avec la matière dont il vient d'être question, puis les piqûres de l'inoculation ont été recouvertes par la surface altérée de lambeaux pris dans les parois de l'estomac. L'appareil a été levé vingt-quatre heures après, en présence des témoins. Les parties inoculées étaient enflammées, douloureuses et les glandes axillaires s'y rattachant, un peu tuméfiées.

Lefort, — Cuppé, — Achard, — Audemar, — Bedeau, — Bernard, — Sellon, — Peyraud, — Cabanel; — Grivel, officier de voltigeurs au 1er bataillon de la Martinique.

Nota. — M. le docteur Sérand, chirurgien entretenu de 1re classe de la marine, témoin aux expériences, n'a pu signer les *Procès-verbaux* à cause du départ du bâtiment auquel il appartenait, la frégate *l'Hermione*.

On n'a pas cru devoir faire apposer, aux mêmes documents, la signature des sœurs de l'hôpital, non plus que celle de plusieurs autres témoins oculaires, comme, par exemple, Mme Thuret, femme du contrôleur colonial, chez qui le jeune Framery était malade et où il est mort.

Vu pour légalisation des signatures des dénommés ci-contre et de l'autre part, témoins aux expériences auxquelles s'est soumis le sieur Guyon, pour constater la nature de la fièvre jaune sous le rapport de la contagion; lesquelles expériences sont parvenues successivement à notre connaissance, avec tous leurs détails, tels qu'ils sont relatés ici.

Nous certifions, en outre, que le sieur Guyon, que nous avons vu quelques jours après la dernière de ses expériences, nous a paru jouir de toute la plénitude de sa santé, et qu'il n'a pas cessé, depuis cette époque, de s'acquitter du service très-actif dont il est

chargé, en qualité de chirurgien-major des troupes de la garnison.
Fort-Royal, le 23 août 1822.

Le lieutenant général, gouverneur et administrateur pour le Roi,

DONZELOT.

M. Guyon a publié sur la fièvre jaune :

1. Du pernicieux emploi du suc de citron dans la fièvre jaune.

(*Journal de la Martinique*, 22 janvier 1822.)

2. De la saignée et du kinkina dans le traitement de la fièvre jaune; Paris, 1826.

3. De la fièvre jaune chez les créoles, les noirs et les gens de couleur.

(*Lettre à M. Kéraudren*, inspecteur général du service de santé de la marine.)

4. Sur le traitement de la fièvre jaune, à l'occasion d'un opuscule de M. Moreau de Jonnès.

(*Journal de la Martinique*, 1er novembre 1825.)

5. Sur un fait relatif à la question de la contagion de la fièvre jaune.

(*Lettre à M. Lefort*, premier médecin en chef de la marine et médecin du Roi à la Martinique.)

6. Nos mesures contre l'importation de la fièvre jaune sont-elles nécessaires?

(*Journal compl. du Dictionnaire des sciences médicales*, 1827.)

7. Notice sur Gibraltar et la maladie de cette ville en 1828.

(*Journal compl. du Dictionnaire des sciences médicales*, 1829, et *Annales maritimes et coloniales*, même année.)

8. Sur une actrice morte de la fièvre jaune à la Martinique, etc.

(*Réponse à un mémoire publié à la Martinique par M. le docteur Pierre Lefort*; Paris, 1826.)

9. Sur la dernière épidémie de fièvre jaune à la Guadeloupe, en **1838.**

(*Journal des connaissances médico-chirurgicales*, 1839.)

10. Lésions du foie dans la fièvre jaune.

(*Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 4 juin 1858.)

11. Un mot sur la fièvre jaune de Lisbonne en **1857**; Paris, **1858.**

A l'épidémie de cette ville se rattachent les portraits de malades des deux sexes, exécutés à Lisbonne, sous les yeux de M. Guyon, qui les a présentés à l'Académie des sciences, avec une Note explicative, dans sa séance du **18** janvier **1858.**

12. Considérations sur le traitement de la fièvre jaune chez les Européens récemment débarqués sous les Tropiques; Paris, **1862.**

13. Sur des battements ou contractions de l'artère cœliaque, avec cessation de la circulation générale, refroidissement cadavérique, etc., dans un cas de fièvre jaune à Lisbonne, en **1857.**

(*Comm. à l'Acad. des sciences*, 16 septembre 1861.)

14. Sur la nature des taches ou macules noires de la muqueuse de l'estomac dans la fièvre jaune.

(*Comm. à l'Acad. des sciences*, 7 juillet 1862.)

15. Sur la cessation immédiate de la céphalalgie fébrile, d'abord observée dans la fièvre jaune, par la compression des artères temporales.

(*Comm. à l'Acad. des sciences*, 23 mai 1864.)

16. Sur la nature de la fièvre jaune observée aux Antilles et en Europe.

(*Comm. à l'Acad. des sciences*, 6 juin 1864.)

17. Sur les sueurs de sang dans la fièvre jaune.

(*Comm. à l'Acad. des sciences*, 27 juillet 1864.)

Choléra.

1. Pour M. Guyon, le choléra, comme la fièvre jaune, est une maladie de tout l'organisme, mais ayant pour point de départ, lui, une lésion du système nerveux.

2. La matière blanche, d'apparence crémeuse, tant pour la couleur que pour la consistance, assez souvent contenue dans les voies digestives, serait du chyme. C'est, du moins, l'opinion que s'en est faite M. Guyon, à sa première nécropsie cholérique. C'était à Kolo, sur la Warta (Pologne), où il voyait le choléra pour la première fois. Cette nécropsie était celle d'une jeune fille de 14 à 15 ans, laquelle, frappée de la maladie étant à table, en était morte quatre heures après. La matière que contenait l'estomac rappela aussitôt, à M. Guyon, celle qu'il avait trouvée, en 1822, chez les quatorze suppliciés dont il a été parlé précédemment. M. Guyon fait remarquer, à l'appui de son opinion, que la matière dont nous parlons se rencontre particulièrement chez les sujets dont la maladie a été courte, et qui en ont été atteints peu après avoir mangé.

3. Les déjections cholériques, — qu'on a comparées, avec justesse, à du petit-lait, à de l'eau amidonnée, etc.,—ne consisteraient pas seulement dans les fluides provenant de la surface intestinale elle-même, mais s'accompagneraient de fluides provenant de deux autres sources, à savoir : 1° du chyme lui-même, dont l'absorption ne se fait plus à son passage dans l'intestin grêle; 2° des fluides qui affluent sur la surface intestinale sous l'empire de ce mouvement général qui, dans le choléra, semble porter tous les fluides de la périphérie vers le centre. D'où cet amaigrissement, cette fonte, pour ainsi dire, si rapide des malades, phénomène qui a fait dire, à un physiologiste du temps, que le choléra est une maladie qui *cadavérise*.

4. La continuation de la sécrétion du lait, dans la maladie, a d'abord été observée et signalée en Pologne, en 1831, par M. Guyon. Il en fit l'observation la première fois qu'il se trouva

en présence du fléau, ce qui eut encore lieu à Kolo, comme on l'a vu plus haut. Là, parmi les femmes cholériques de l'hôpital, étaient des nourrices qui, toutes, souffraient de leurs seins par suite de la perte de leurs enfants.

5. Le choléra, malgré sa gravité, peut s'allier à une maladie non moins grave. Ainsi, M. Guyon l'a vu, à Varsovie, sur une jeune fille de 14 ans, marchant de front avec l'hydrophobie. Chez cette malheureuse enfant, Maria Samborska, la soif du cholérique se combattait avec l'horreur de l'hydrophobe pour les liquides : elle tenait à la main un gobelet qu'elle approchait et repoussait sans cesse de ses lèvres (1).

6. Les affections gangréneuses dont s'accompagne quelquefois le choléra ont été observées et signalées en Pologne, en 1831, par M. Guyon. Le premier cas qui s'en offrit à son observation était celui d'une jeune femme de l'hôpital des cholériques de Varsovie. Chez elle, la gangrène s'élevait jusqu'au genou ; elle s'élevait jusqu'à l'articulation coxo-fémorale, dans un autre cas offert plus tard, à M. Guyon, par un vieillard du grand hôpital de Vienne. Les faits de cette nature, comme les autres, étaient portés à la connaissance du conseil de santé des armées, au fur et à mesure qu'ils se présentaient dans les pérégrinations du médecin voyageur (2).

7. Les crampes, qui constituent un des phénomènes les plus généraux du choléra, cessent par l'extension des membres qui en sont le siége. C'est un résultat auquel M. Guyon a été conduit par hasard, pendant son séjour en Algérie, et qu'il a fait connaître à l'Académie des sciences, par sa communication du 13 septembre 1852. Il a cru devoir revenir sur le même sujet, par sa

---

(1) Ce douloureux spectacle s'offrit à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, service du Dr Lebrun. Samborska, mordue par un chien, à la lèvre supérieure, le 15 juillet, était entrée à l'hôpital le 20 du même mois. Le 16 août suivant, les deux maladies se déclarèrent, le choléra le premier, et la mort eut lieu le 20 du même mois.

(2) Sur la gangrène du nez et des extrémités dans le choléra, observée en Pologne et en Autriche, etc., avec figures.
(*Clinique chirurgicale du baron D. Larrey*, t. IV, p. 19, et pl. XVI.)

nouvelle communication à la même Académie, du 16 octobre 1865, à l'occasion du choléra qui régnait alors à Paris.

8. M. Guyon ne voit, dans le développement si remarquable des follicules muqueux des voies digestives, — follicules isolés, réunis ou agminés, — que le simple fait de l'accumulation, dans leur intérieur, de leur sécrétion normale. Cette accumulation s'expliquerait par l'inertie générale dont tout l'organisme est alors frappé. Toujours est-il que les follicules des différentes parties des voies digestives rendent alors, par la pression, un mucus abondant et sans altération appréciable.

9. Le développement des follicules muqueux des voies digestives est partagé par ceux des voies respiratoires, qui rendent aussi, par la pression, un mucus semblable. Au développement des derniers se rattacherait peut-être, selon M. Guyon, en partie du moins, l'aphonie propre au choléra.

10. La chute de l'épithélium de la muqueuse intestinale, observée dans le choléra, serait, pour M. Guyon, non le produit d'un travail inflammatoire, mais bien celui d'une turgescence passive de la membrane, constituée par une sorte d'imbibition due à la grande quantité de fluides dont elle est traversée pendant la maladie.

11. La chaleur qui, à l'invasion de la maladie, disparaît de la périphérie, y reparaît plus ou moins après la mort, vraisemblablement en raison du degré d'algidité qui a précédé. De là, après la mort, et en même temps que la cyanose se dissipe ou s'éclaircit, cette détente musculaire à laquelle sont dus les mouvements automatiques offerts par les cadavres et observés en Pologne, pour la première fois, par M. Guyon. C'est encore à Kolo qu'il fit cette nouvelle observation. Il se rendait alors à Varsovie, où, dès son arrivée, il la fit connaître au conseil de santé des armées. Elle fut aussitôt communiquée à l'Académie des sciences, 3 décembre 1831, par le baron D. Larrey, l'un de ses membres.

12. Les mouvements dont il est question peuvent s'observer plusieurs heures après la mort, et les muscles qui, le plus souvent, en sont le siége, sont peut-être ceux de la jambe, où

M. Guyon les a observés maintes et maintes fois, dans les amphithéâtres. Ces mouvements, lorsqu'ils ont cessé, peuvent être rappelés à l'aide de piqûres ou d'excitations électriques.

13. Les muscles de la vie organique ou ganglionnaire ne conservent pas moins longtemps leur contractilité que ceux de la vie cérébrale ou de relation. Ainsi, dans les nécropsies, il n'est pas rare de voir le cœur exécuter de légères contractions, plus ou moins espacées l'une de l'autre; il ne l'est pas, non plus, de le sentir se roidir et frémir dans la main qui le presse. Assez souvent l'estomac et l'intestin sont agités de mouvements divers. Tantôt, ce sont des mouvements partiels, et, tantôt, des mouvements de totalité. Plusieurs fois, en pressant une anse d'intestin, pour en reconnaître le contenu, il est arrivé, à M. Guyon, d'en sentir les parois se durcir, se contracter.

A Vienne, une femme qui touchait au terme de la gestation est atteinte et meurt du choléra. Environ une demi-heure après, l'opération césarienne lui est pratiquée. Le fœtus enlevé, l'opérateur (Dr Heger), pour explorer l'utérus, y introduit la main : elle en est aussitôt saisie et pressée avec force. A Varsovie, un matin, à l'hôpital des cholériques, M. Guyon entrant dans la salle des morts, pour y faire prendre un cadavre, aperçoit, encore tout chaud, un enfant gisant à côté d'un cadavre. Ce cadavre était celui de sa mère, morte dans le courant de la nuit.

Dans le but d'éclairer la nature du choléra, au point de vue de la contagion ou transmission, M. Guyon, de son côté, et plusieurs de ses collègues, du leur, se soumirent à différentes expériences qui, toutes, furent négatives. Il en fut de même de quelques autres que M. Guyon, sous le même point de vue, tenta sur des lapins, des poules et des pigeons. Ces deux ordres d'expériences, qui eurent lieu à l'hôpital des cholériques de Varsovie (1), n'ont été que vaguement indiqués dans les publica-

---

(1) A 2 kilomètres environ de la capitale. Il ne se composait que du rez-de-chaussée qui, divisé en deux parties presque égales, formait ainsi deux pièces ou salles, dont l'une était affectée aux hommes, et l'autre aux femmes. L'une et l'autre, à l'époque des expériences dont il est question, étaient toujours pleines de malades.

tions du temps, de sorte que, pour ne rien omettre de ce qui se rattache à la question, nous croyons devoir les rapporter telles quelles.

1. *Expériences sur l'homme, en juillet* 1831.

Le 15 juillet, MM. Boudard, Dubled (1) et Guyon (2) s'inoculèrent du sang provenant d'une saignée faite au nommé Wongzinski, âgé de 38 ans. Cet homme avait été admis à l'hôpital dans la nuit du 14 au 15 ; il entrait en convalescence le 19, et sortait de l'hôpital le 23.

Le 18, MM. Boudard, Guyon et Jacques (3) s'inoculèrent du sang pris sur un malade au moment où il était agité par les crampes les plus violentes. Ce malade mourut le lendemain, à trois heures après midi. Il était entré à l'hôpital le 17, à huit heures et demie du matin. Il était âgé de 45 ans, et se nommait Frieper.

Le 21, M. Guyon se fit inoculer, par M. Boudard, de la matière blanche qu'on trouve, ordinairement, à la partie supérieure de l'intestin grêle. Telle avait été, chez le sujet qui fournissait cette matière, la rapidité du mal, qu'aucun secours n'avait pu lui être administré. C'était une jeune fille de 20 ans, nommée Jankowska. Tombée malade la veille, à midi, elle n'existait dejà plus quatre heures après. Son séjour à l'hôpital ne fut donc que de deux heures.

Toutes les inoculations dont il vient d'être parlé ont eu lieu au bras.

Le 27, M. Guyon se revêtit, à nu, d'une chemise prise sur un cholérique de l'hôpital, et qui était maculée de sang et autres matières provenant du malade. Après quoi, en compagnie d'un de ses collègues, M. Allibert, il fit, à pied, une promenade

---

(1) Membres de la Commission envoyée en Pologne par le ministre du commerce et des travaux publics.

(2) Membre de la Commission envoyée en Pologne par le ministre de la guerre.

(3) Membre de la commission ci-dessus.

d'environ 2 lieues (1), et durant laquelle il transpira abondamment. La température était alors des plus fortes; elle était de 29 à 30 degrés centigrades à l'ombre. La chemise fut conservée jusqu'à deux heures et demie après midi. Le malade, qui se nommait Sawinski, âgé de 47 ans, succomba le lendemain; il n'était à l'hôpital que depuis la veille.

Les expérimentateurs n'ont éprouvé aucune indisposition ni pendant, ni après les expériences. Seulement, l'un d'eux, M. Jacques, qui n'avait subi qu'une seule inoculation, mourut deux mois après, comme il purgeait sa quarantaine en Prusse. Très-vraisemblablement, la maladie à laquelle il succomba était étrangère à celle qu'il venait d'observer. Ce médecin était âgé de 65 ans, et il était déjà souffrant lorsqu'il reçut, à son poste (2), la mission de se rendre en Pologne.

2. *Expériences sur des lapins, des poules et des pigeons, juillet-août* 1831.

Lapins. — Le 27 juillet, de cinq jeunes lapins destinés à vivre sous les lits des malades, en toute liberté, deux sont lâchés dans la salle des hommes, et les trois autres dans celle des femmes. Ces animaux se promenaient sous les lits, où ils aimaient à s'envelopper des draps, des couvertures et autres pièces de literie qui en tombaient assez souvent. On en voyait parfois, lorsqu'on leur donnait à manger, qui étaient tout maculés des déjections des malades.

Le 1er août, un cholérique est saigné dans la période algide. Le sang était épais et ne coulait qu'en nappe; une once environ en est injectée dans l'abdomen d'un jeune lapin. Le 3, l'animal, n'offrant aucun signe de maladie, est réuni aux autres lapins des salles, ce qui en portait le nombre à six.

Pigeons et poulets. — Le 28 juillet, une cage contenant deux

(1) De l'hôpital à la ferme du grand-duc Constantin, située à Viergba, et, de là, à l'hôtel Napoléon, au centre de la ville.

(2) Était médecin en chef de l'hôpital de Colmar.

pigeons est suspendue dans la salle des morts, local très-étroit, sans ventilation, et où se déposaient de six à douze cadavres par jour.

Déjà, depuis le 25, deux poulets y vivaient en liberté et en rapport continu, par conséquent, avec les cadavres, entre lesquels et sous lesquels ils passaient sans cesse, pour becqueter le sol. De plus, ils étaient nourris, l'un avec cette matière blanche qu'on trouve dans l'intestin grêle des cholériques, mélangée de parcelles de la muqueuse gastrique, et l'autre, avec du sang pris dans les cavités du cœur. Ces deux sortes d'alimentation étaient plus ou moins incorporées dans du son et de la mie de pain.

Le dernier poulet ne tarda pas à se dégoûter de sa nourriture, qu'il fallut abandonner bientôt, mais l'autre continua à user de la sienne jusqu'au 6 août. Tous deux, à cette date, étaient amaigris par suite d'une diarrhée qu'on pouvait attribuer à leur nouveau mode d'alimentation; ils étaient en même temps très-altérés et buvaient beaucoup.

Il n'est sans doute pas hors de propos d'ajouter ici, — pour faire justice d'une opinion émise, dans ces derniers temps, sur la vénénosité des déjections alvines dans le choléra, — que le local dont il vient d'être parlé était infesté de rats qui se repaissaient à la fois et des cadavres et de leurs déjections.

A la date du 20 août, tous les animaux en expérimentation se portaient bien, à l'exception d'un lapin qui avait été écrasé le 5. Il en était encore de même le 6 septembre suivant, veille de la prise de Varsovie par l'armée russe. Ce même jour, 7, tous furent tués et mangés par les premiers soldats russes qui pénétrèrent dans l'hôpital. Leur voracité, à cet égard, n'avait pu être arrêtée par les plus vives représentations d'un des leurs. Cet homme, qui avait été fait prisonnier avant l'attaque de la ville, servait alors dans l'hôpital, en qualité d'infirmier. Il était en même temps chargé, par M. Guyon, de donner ses soins aux animaux en expérimentation.

Nota. — Des sangsues, en bon nombre, qui avaient été prises sur des malades durant la dernière quinzaine de juillet, vivaient encore, à l'exception de 5 ou 6, au commencement de septembre suivant. Les unes provenaient de malades qui étaient morts après, et les autres de malades qui s'étaient rétablis.

M. Guyon a publié sur le choléra :

1. Instruction sur les moyens préventifs et curatifs du choléra; Paris, 1832.

2. Lettre du baron de Montbel, ancien ministre de Charles X, sur le choléra de Vienne (Autriche), avec annotations de M. Guyon; Paris, 1832.

3. Sur la dernière invasion du choléra à Vienne (Autriche), en 1832.

(*Gazette médicale*, août 1833.)

4. Sur la transmission du choléra à bord de la frégate *la Melpomène*, en rade de Toulon, et dans le lazaret de cette ville, en 1833.

(Lettre au président de l'Académie de médecine, 27 décembre 1833.)

5. Lettre au baron Alibert sur la marche du choléra en Europe, 10 avril 1832.

6. Rapport au préfet de Vaucluse sur le choléra d'Arles, en Provence; Avignon, novembre 1833.

7. Sur le choléra dans l'armée dirigée de Bône sur Constantine, en 1837.

(*Journal des connaissances médico-chirurgicales*, mars 1838.)

8. Influence de la crainte sur le développement et la marche des maladies épidémiques, en général, et plus particulièrement sur celle du choléra et de la fièvre jaune.

(Discours prononcé à l'hôpital d'instruction d'Alger, 15 avril 1836.)

9. Influence du choléra sur les militaires blessés et, plus particulièrement, sur ceux qui avaient été amputés après le siége de Constantine, en 1837.

(*Gazette médicale*, 2 juin 1838.)

10. Suppression de la quarantaine de l'Algérie.

(*Moniteur algérien*, 25 mai et 22 juin 1841.)

11. Sur le choléra dans le Djérid (pays des dattes) tunisien, 1835-1836.

(A offert de remarquable sa coïncidence avec une épizootie sur les chiens, — qui sont nombreux dans le Djérid, — et dans laquelle le Dr Montgazon, qui l'observait, crut reconnaître tous les caractères de l'épidémie régnante.)

(*Gazette médicale*, 20 juillet 1850.)

12. Sur le choléra observé dans la régence de Tunis en 1850.

(*Gazette médicale*, 25 mai 1850.)

13. Sur la cessation immédiate des crampes dans le choléra, par l'extension des membres qui en sont le siége.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 13 septembre 1852.)

14. Rappel d'une communication relative au choléra, faite à l'Académie des sciences le 15 septembre 1852.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 16 octobre 1865.)

15. Sur la nature et le traitement du choléra.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 6 novembre 1865.)

16. Quelques expériences au point de vue de la transmission du choléra de l'homme aux animaux.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 26 décembre 1865.)

17. Quelques observations tendant à établir l'identité du choléra avec des épizooties concomitantes, à l'étranger et en France.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 2 janvier 1866.)

(L'un des faits les plus probants en faveur de l'identité du choléra avec certaines épizooties est, sans contredit, le suivant, observé sur les bords de la Vistule par M. Guyon, en 1831 :

Un jeune taureau rentrant du pâturage, — où il s'était rendu bien portant, — tombe mort comme il allait rentrer dans son étable. Le cadavre annonçait un sujet de 2 à 3 ans; il était fortement musclé, très-trapu, de couleur noire. La tête était froide, mais conservait de la mobilité. Les extrémités, elles, étaient froides,

pour ainsi dire, glacées. Les yeux étaient profondément retirés dans l'orbite. Un vide considérable existait entre les paupières et le globe de l'œil, autour duquel on pouvait, avec la plus grande facilité, promener plusieurs doigts réunis. Les vaisseaux de la conjonctive étaient injectés d'un sang noir qui donnait, à toute la membrane, un aspect sombre, bleuâtre. La pupille était très-ditatée, dirigée en haut. La langue et les gencives étaient froides, d'une lividité extrême. Rien n'annonçait que l'animal eût éprouvé des déjections alvines. En vain, M. Guyon tenta, par des piqûres musculaires, sur le tronc et les extrémités, d'obtenir des contractions comme on en obtient, par les mêmes moyens, sur les cadavres cholériques, mais il devait en être ainsi, vu l'état d'algidité et de roideur de ces parties. Aussi en fut-il tout autrement des mêmes excitations exercées sur la tête, qui conservait de la mobilité, comme on l'a vu plus haut : de *vives* contractions des muscles faciaux étaient aussitôt déterminées par de légères piqûres, non pas même dans les muscles, mais seulement dans leur derme de recouvrement : il suffisait même, pour en obtenir, de *passer le doigt* sur les barbillons du mufle.

18. Sur l'opinion que les vapeurs sulfureuses pourraient neutraliser les causes du choléra.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 26 février 1861.)

19. Note sur le choléra de la Soufrière, bourg de Sainte-Lucie (Antilles), en 1854.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 25 janvier 1866.)

Ouvrage présenté à l'Acad. des sciences en 1834, *et resté inédit :*

Du choléra observé en Pologne, depuis Varsovie jusqu'aux frontières russe et prussienne, dans la république de Cracovie, et sur différents points de l'empire d'Autriche, ou Résumé de nos connaissances sur cette maladie, portant pour épigraphe :

« Ce n'était pas dans une seule contrée, ni contre un seul peuple,
« ni dans une seule saison, qu'elle exerçait ses ravages, etc. »

PROCOPE, *Peste de Constantinople de l'an* 542.

L'ouvrage est accompagné d'une collection de portraits à l'huile et à l'aquarelle, exécutés à Varsovie et à Vienne par les meilleurs artistes, et représentant des sujets des deux sexes, atteints ou morts de la maladie. A cet ouvrage sont annexés :

1° Le double de la relation du voyage de M. Guyon, aller et retour, remis au ministre de la guerre le 5 août 1832 ;

2° Le double de nombreux documents qui, précédemment, avaient été adressés au même ministre, soit par M. Guyon seul, soit de concert avec ses collègues, dans le cours de leur commune mission.

La peste orientale ou peste bubonique.

Cette peste occupe une grande place dans l'Histoire chronologique des épidémies du nord de l'Afrique, publiée par M. Guyon en 1855. Sa dernière apparition, en Algérie, remonte au mois de mai 1817; elle s'y prolongea, avec des interruptions, jusqu'au mois de juin 1822. M. Guyon a pu la suivre, pendant toute cette durée, d'après des documents qui se trouvaient dans les anciennes chancelleries de France et de Sardaigne, avant l'occupation française. Il existait encore à Alger, et sur d'autres points du littoral, dans les premières années de cette occupation, des personnes qui en portaient des traces. Ainsi, le consul de Toscane à Bône, en 1835, M. Bensamon, faisait voir à M. Guyon une longue et profonde cicatrice qu'il portait au-dessous de l'aine gauche, suite de l'ouverture d'un vaste charbon situé au-dessous de deux bubons.

La peste de l'Algérie, de 1817 à 1822, coïncidait avec la peste de Tanger (Maroc) de 1818 à 1819, avec celle de Tunis de 1818 à 1820, et avec celle de Tripoli (Barbarie) de cette dernière année. Elle avait été importée de Constantinople par une frégate de la Régence de retour à Alger, et qui, pendant sa traversée, avait jeté 20 morts à la mer. Dans ce nombre était un ambassadeur que le Dey d'Alger avait envoyé au Grand Seigneur. Les autres étaient des soldats turcs. Les malades qu'avait encore la frégate à son entrée dans le port, 8 mai, avaient été portés à bras à travers la ville, jusqu'au lieu de leur destination.

Morsure des serpents.

1. Introduit dans les voies digestives, le venin des serpents n'exerce aucune action fâcheuse sur l'organisation. Ce fait, connu depuis longtemps, recevrait, s'il en était besoin, une nouvelle confirmation par des expériences tentées à la Martinique, sur un porc et d'autres animaux qui, sans aucun dommage, ont pu ingérer des doses plus ou moins fortes de venin de Bothrops (1).

2. Le danger de la morsure des serpents est en raison inverse de la taille des animaux qui en sont atteints, c'est-à-dire qu'il est plus à redouter pour les petits que pour les grands, autre fait non moins bien connu que le précédent, et que viendraient corroborer encore, s'il en était besoin, d'autres expériences de M. Guyon.

3. L'action du venin des serpents est commune aux animaux à sang chaud et aux animaux à sang froid, avec cette différence qu'elle est moins rapide chez les derniers que chez les premiers.

(De six anolis inoculés avec du venin de Bothrops lancéolé, tous moururent dans l'intervalle d'une demi-heure à deux heures. De quatre caméléons inoculés avec du venin de céraste, deux moururent en une demi-heure, un en trois quarts d'heure, et le quatrième en douze heures. De deux Varans (*Antinure atlanticus*) morts après avoir été mordus par un céraste, l'un mourut en deux jours, et l'autre en trois jours et demi.)

4. Les accidents produits par le venin des serpents se bornent à la partie blessée, ou s'étendent à toute l'organisation, au corps tout entier, et les premiers sont toujours en raison inverse des derniers (2).

---

(1) Au porc, on jetait des têtes entières de Bothrops, têtes qui, par conséquent, avaient encore tout leur venin.

(2) Dans les cas les plus graves, non-seulement il y a absence de tout phénomène local, mais encore, fort souvent, on a de la peine à reconnaître la trace des crocs du reptile. Fort souvent aussi, dans les mêmes circonstances, celle du dard du scorpion n'est pas plus facile à reconnaître.

5. Les accidents offerts par la partie blessée sont des infiltrations de sang qui se font dans le tissu cellulaire sous-jacent, et d'où elles se propagent, plus ou moins, en étendue et en profondeur. Ces infiltrations s'accompagnent d'un produit gazeux qui peut donner un développement, pour ainsi dire, prodigieux, non-seulement au membre blessé, mais encore au corps tout entier.

(M. Moreau de Jonnès, parlant d'un jeune officier atteint par un Bothrops lancéolé :

« La main était tellement enflée qu'elle avait perdu toute « forme humaine.... » *Aventures de guerre au temps de la république, du consulat et de l'empire.*

Et Lucain, parlant de Nasidius blessé par un Prester :

« Sa peau s'enfle, ses traits se défigurent, tout son corps s'en« sevelit dans une masse monstrueuse... Il disparaît lui-même « sous cette nouvelle sorte d'obésité... » *La Pharsale.*)

6. Les accidents qui s'étendent à toute l'organisation, au corps tout entier, sont des troubles fonctionnels d'abord, puis des hémorragies passives et des paralysies.

7. Les troubles fonctionnels sont des dérangements dans l'action du système nerveux, dans les phénomènes de la respiration, de la circulation, de la digestion, etc., dérangements pouvant être portés au point que la mort s'ensuive plus ou moins rapidement.

8. Les hémorragies peuvent avoir pour siége toutes les parties du corps, sans en excepter la peau, partout où elle présentera quelque excoriation.

Après l'hémorragie fournie par la partie blessée, viennent, dans l'ordre de leur fréquence, les hémorragies des voies respiratoires, des voies digestives, des cavités et conduits génito-urinaires.

L'hémorragie de la muqueuse intestinale peut être considérable. De violentes douleurs abdominales la précèdent et l'accompagnent ordinairement ; celle de la muqueuse utérine est toujours abondante. Chez la femme enceinte, elle entraîne nécessairement l'avortement et souvent même la mort, par la presque impossibilité de pouvoir la maîtriser. Aussi, dans les îles à Bothrops

(Martinique, Sainte-Lucie), la morsure du reptile est-elle considérée comme étant presque toujours mortelle pour les femmes en état de gestation. Cette même opinion est partagée par les Américains continentaux, à l'égard de la morsure de leurs Serpents à sonnettes.

9. Aux hémorragies dont il est question se rattache une sorte de congestion ou, pour mieux dire, d'engouement pulmonaire qui, souvent, vient terminer fatalement la scène des autres phénomènes pathologiques. Cet engouement est fort connu des habitants de la Martinique et de Sainte-Lucie, lesquels lui donnent, par erreur, le nom de fluxion de poitrine, se fondant sur l'état d'oppression qui se manifeste alors, et qu'accompagnent des crachats de sang et souvent des hémorragies. On dit, dans le pays, que cet état apparaît vers le neuvième jour de la blessure, mais M. Guyon l'a observé une fois le troisième jour, et deux fois le cinquième, toutes les trois fois après la morsure du Bothrops lancéolé.

10. Aux pertes de sang résultant des hémorragies dont il vient d'être parlé, doit être rapportée cette soif inextinguible qu'accusent les malades (1), et qui rappelle celle qu'accusent également les cholériques. Celle-ci est produite aussi par des pertes, mais d'une autre nature, comme nous l'avons vu. Toutes deux, en outre, offrent ceci de commun, qu'elles coïncident avec une langue froide, nette et humide.

11. La gangrène, s'emparant du membre blessé, se développe rapidement; elle est la suite, la conséquence de sa grande tuméfaction par les infiltrations et les imbibitions sanguines qui s'y sont faites. Cette terminaison est fréquente, et de là le grand nombre d'amputés, après la morsure du Bothrops, qu'on rencontre dans les deux îles qui en sont affligées, la Martinique et Sainte-Lucie.

12. Les paralysies qui s'observent après la morsure des rep-

---

(1) Attribuée, par erreur, au seul *Dipsas*, par les anciens.

tiles sont toujours consécutives à des accidents cérébraux. Ce sont des paralysies des organes des sens, de la vue et de l'ouïe, et des hémiplégies, *avec conservation de la sensibilité* ; il y en avait même exagération dans un cas observé par M. Guyon, et qu'il a fait connaître dans ces derniers temps.

Les hémiplégies apparaissent très-souvent, *sinon toujours*, du côté opposé au côté mordu. M. Guyon en rapporte sept cas, savoir : cinq après la morsure du Bothrops lancéolé, un après la morsure du Céraste, et le dernier après celle de la Vipère commune.

13. La putréfaction s'empare rapidement des cadavres (de la partie blessée d'abord), fait sur lequel tous les observateurs sont d'accord (1). Il paraît, du reste, que l'action du venin ou poison n'a pas seulement pour but, de la part de l'animal qui le possède, de tuer celui chez lequel il l'inocule, mais encore d'en amollir, en quelque sorte, les parties, en y déterminant une décomposition plus rapide.

(On prendrait une idée de cette action à la vue d'un serpent avalant une proie, dans la différence qui existe alors, — différence si tranchée, — entre la partie déjà plus ou moins engagée dans la gueule du reptile (et aussi, en même temps, plus ou moins pénétrée de son venin) et celle restée au dehors : celle-ci paraît n'avoir encore rien perdu de son état normal, que déjà l'autre est toute décomposée et ne forme plus qu'une sorte de *magma putride*.)

14. Après la mort, on trouve le sang formant, à l'état d'extravasation, des infiltrations plus ou moins étendues dans le tissu cellulaire des membres et des cavités splanchniques. Dans le cœur et dans les grands vaisseaux, il est resté fluide, à moins qu'un trop long temps ne se soit écoulé entre la mort et la nécrop-

(1) Cette rapidité de la putréfaction, chez les sujets morts d'une morsure de Serpent, a frappé tous les voyageurs, et le père Feuillée, pour sa part, en rapporte un exemple remarquable observé en Amérique. Elle était bien connue des anciens; seulement, ils l'attribuaient à une espèce particulière, qui en a même reçu son nom, le *Seps*. C'est le *Serpent pourrisseur* d'Amboise Paré, qui en parle d'après Pausanias.

sie. Les vaisseaux du cerveau et de ses dépendances paraissent en contenir plus que dans l'état normal. On en trouve souvent, soit dans l'un, soit dans l'autre intestin. Sous forme d'ecchymoses, plus ou moins larges et saillantes, on en trouve encore, et sous les muqueuses, particulièrement sous celle des voies digestives, et sous les séreuses, notamment sous celle du péricarde, à l'origine des gros vaisseaux, et sous celle qui tapisse la surface pulmonaire, surtout à sa surface supérieure. Le poumon lui-même en est tout pénétré, *tout gorgé,* lorsque, dans le cours des accidents, il est devenu le siége de l'engouement dont il a été parlé. Parfois, il colore d'une teinte rosée ou d'*hortensia* la sérosité des cavités splanchniques, mais plus particulièrement celle du péricarde ; il colore de même les mucosités bronchiales et les urines. Les muqueuses qui ont été le siége d'une hémorragie en sont toujours plus ou moins pénétrées, tant dans leurs vaisseaux que dans leur propre tissu, où il s'est extravasé.

15. Pour M. Guyon, le venin introduit dans l'organisation, par la dent du reptile, agirait directement sur le sang, en l'altérant dans sa composition. Cette altération consisterait dans une fermentation *physico-pathologique,* dans laquelle le venin se comporterait à l'instar d'un levain ou ferment. Un indice de ce nouvel état du sang serait donné par sa plus grande fluidité et une moindre coloration que dans l'état normal, deux modifications généralement admises par les observateurs. On sait que, soumis au microscope, on y reconnaît une déformation des globules rouges, qui paraissent se rapprocher de la forme sphérique, ainsi qu'une multitude de corpuscules blancs groupés entre eux et formant des masses mamelonnées. Ces corpuscules, qui augmentent rapidement en nombre, arrivent au volume des globules blancs du sang, mais ils s'en distinguent toujours.

16. L'altération du sang, par le venin du serpent, aurait pour résultat immédiat de le rendre impropre à l'entretien de la vie. De là tous les phénomènes de décomposition qui suivent son passage dans l'organisation, à moins que la nature ne vienne à en arrêter la marche, en en paralysant ou détruisant la cause.

La plus grande liquidité du sang, que le venin des Serpents est en puissance de produire, explique sa sortie, en quelque sorte, comme à *travers un crible*, qu'on observe quelquefois dans la morsure des Serpents (1).

(On dirait que Lucain a été témoin d'un pareil état, lorsqu'il dit, parlant de Tullus, frappé par un Hémorrhoïs (2) : « ....: Un « poison vermeil jaillit de ses veines; sa bouche le vomit à grands « flots, ses yeux se répandent en larmes, ses pores l'exhalent en « sueur.... » *La Pharsale.*)

M. Guyon a donné, sur la morsure des Serpents, outre des observations particulières insérées dans diverses feuilles scientifiques :

1. Des accidents produits chez l'homme, et dans les trois premières classes des animaux vertébrés, par le venin de la Vipère fer-de-lance, *Trigonocephalus lanceolatus*, de Jonnès; Montpellier, 1834.

2. Sur cette question : *Le venin des Serpents exerce-t-il sur eux-mêmes l'action qu'il exerce sur les autres animaux?*
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 10 juillet 1861.)

3. Observation de morsure de Céraste (*Cerastes ægyptiacus*), avec hémiplégie du côté opposé à celui de la morsure.
(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 30 décembre 1861.)

Piqûre des Scorpions.

1. Introduit dans les voies digestives, le venin du Scorpion, comme celui du Serpent, est absolument inoffensif pour l'organisation, ainsi qu'il ressort d'expériences faites en Algérie par M. Guyon.

(Des animaux, de différentes classes, chez lesquels des doses,

---

(1) De là le danger des amputations pratiquées à une époque trop rapprochée de la blessure.

(2) C'est le même Serpent dont parle Avicenne, et qu'Ambroise Paré désigne sous le nom de *Coule-sang*, attribuant ainsi à un seul Serpent venimeux un phénomène qui appartient à tous.

plus ou moins fortes, de venin provenant de divers Scorpions (1) avaient été introduites, n'en ont éprouvé aucune action fâcheuse.)

2. Les propositions 2, 3 et 4 du précédent article, sur la morsure des Serpents, sont également applicables à la piqûre des Scorpions.

3. Malgré la grande similitude d'aspect, sous le rapport de la limpidité et de la consistance, existant entre le venin des Scorpions et celui des Serpents, le premier possède quelque chose de caustique, et d'autres propriétés encore, dont le dernier est dépourvu.

4. Comme les accidents produits par le venin des Serpents, ceux produits par le venin des Scorpions peuvent se borner à la partie blessée, ou s'étendre à toute l'organisation, au corps tout entier, et les premiers sont toujours, de même, en raison inverse des derniers.

5. Les accidents offerts par la partie blessée sont d'abord la piqûre elle-même, caractérisée par un sentiment de brûlure des plus vifs, et s'étendant aussitôt, avec la rapidité de l'éclair, jusqu'à l'aisselle ou jusqu'à l'aine, selon que le membre piqué est un membre supérieur, ou un membre inférieur. Elle a été comparée, par les personnes qui l'ont éprouvée, à celle que produirait un fer rougi traversant les mêmes parties. Un sentiment de froid et d'engourdissement lui succède dans tout le membre qui en était le siége. Bientôt après, à l'aisselle, ou à l'aine, encore selon que le membre blessé est un des membres supérieurs, ou bien un des membres inférieurs, apparaissent, dans le plus grand nombre des cas, des engorgements glandulaires susceptibles d'un assez grand développement. M. Guyon a vu de ces engorgements après la piqûre de l'*Androctonus occitanus,* et le père du Tertre, aux Antilles, en observa un sur lui-même, après la piqûre du *Scorpio obscurus* (2).

---

(1) On sait que tout le venin de l'insecte se trouve dans son dernier anneau caudal. C'était cet anneau, en nombre varié et plus ou moins broyé, qu'on administrait aux animaux en expérimentation.

(2) Après avoir dit que la piqûre lui fit enfler, non-seulement tout le doigt

La sensation de brûlure que fait éprouver le point piqué s'accompagne d'une démangeaison indicible qui ne se calme qu'à l'apparition d'une phlogose dans tout le pourtour de la piqûre. Cette phlogose, qu'une ou plusieurs phlyctènes, selon son étendue, viennent bientôt recouvrir, repose sur un gonflement emphysémateux ou, pour mieux dire, elle le couronne. Ce gonflement, qui a son siége dans le tissu cellulaire sous-jacent, peut s'étendre à toute la longueur du membre, si c'est un membre qui est le siége de la blessure.

Dans des circonstances assez rares, un travail inflammatoire peut s'établir, ou sur le point blessé, ou dans les environs, et être suivi de la formation de quelque collection purulente. Le plus souvent, au contraire, tous les accidents qui viennent d'être énumérés se dissipent dans l'espace de quelques jours.

6. Les accidents qui s'étendent à toute l'organisation, au corps tout entier, sont d'abord des troubles fonctionnels, comme dans la morsure des reptiles, puis des accidents tétaniques et des hémorragies passives.

7. Les troubles fonctionnels sont encore, comme dans la morsure des Serpents, des dérangements dans l'exercice du système nerveux, dans les fonctions de la respiration, de la circulation, etc., et qui, dans des circonstances assez rares, peuvent se terminer par la mort.

(Treize décès, par piqûre de Scorpion, sont signalés dans un rapport sanitaire du Dr Cuny, pour le mois de *Chaban* 1264 (1846-1847), sur la province de Wadi-Halfe, dans la haute Égypte.)

8. Les accidents tétaniques sont, à peu près, les mêmes que ceux offerts par le tétanos ordinaire, à savoir des extensions des membres seuls, ou du corps tout entier, et commençant généralement par des roideurs des muscles du cou et de la tête. Ceux de

---

piqué, mais encore tout le bras jusqu'à l'aisselle, il ajoute : « sous laquelle il se « fit une glande grosse comme un œuf de pigeon. »

(*Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, t. III; Paris, 1767.)

la poitrine sont pris ensuite, et alors dypsnée, ralentissement de la respiration, de la circulation, etc. Le plus souvent, chez les animaux, les accidents commencent par le train postérieur, d'où ils s'étendent au train antérieur et au reste du corps.

9. A ces accidents vient se joindre une turgescence des organes génitaux dans les deux sexes, phénomène d'abord observé chez le chien et le cabiai par M. Guyon, en 1842; puis, plus tard, en 1862, par M. Dalange, médecin militaire, chez trois jeunes garçons dont deux moururent.

(Ce phénomène persistait après la mort chez les deux animaux, et, sans doute qu'il en était de même chez les deux enfants qui succombèrent, bien que l'observateur ne le dise pas.)

Dans les expériences de M. Guyon, et dans une des trois observations de M. Dalange, l'insecte vulnérant était l'*Androctonus occitanus,* et l'*Androctonus funestus,* dans les deux autres.

10. Les hémorragies passives, jusqu'à ce jour, n'ont encore été bien observées que chez les animaux de petite taille, ce qui tient à ce que, chez eux, la piqûre du Scorpion est toujours une blessure grave et souvent mortelle, tandis qu'elle l'est rarement pour les grands animaux et pour l'homme.

(Dans ses expériences, M. Guyon a vu des Chiens, des Lapins, des Cabiais, etc., rendre du sang par toutes les issues, comme après la morsure des Serpents.)

11. La mort qui suit une piqûre de Scorpion s'observe surtout après celle des Scorpions de grande taille, tels que l'*Androctonus funestus,* du nord de l'Afrique, qui mesure jusqu'à 12 centimètres. Cependant, celui de Durango, au Mexique, qui atteint à peine la moitié de cette longueur, ne paraît pas moins dangereux (1).

12. Les cas mortels sont particulièrement fournis par des femmes et des enfants, observation déjà faite par Pline à l'égard

---

(1) Mémoire de M. Cavaroz sur le Scorpion de Durango, inséré dans les *Mémoires de médecine militaire,* année 1865, n° 64.

des femmes : ... *Virginibus letali semper ictu, et feminis fere in totum*. Lib. XI, cap. 30.

Sur douze cas de mort rapportés par M. Guyon, il y avait quatre femmes et quatre enfants ; les quatre autres étaient de jeunes hommes de 20 à 30 ans. Deux autres cas de mort, observés par M. Dalange, étaient fournis par des enfants, l'un de 8 ans, et l'autre de dix. Un dernier cas, observé à Durango (Mexique) par un médecin militaire, M. Cavaroz, était encore offert par un enfant, de l'âge de 4 ans. Selon le même médecin, ce sont surtout les enfants qui, au Mexique, fournissent la mortalité par piqûre de Scorpion, mortalité qui serait assez considérable chaque année, d'après la même autorité.

Dans les cas mortels, la figure est vultueuse, les yeux sont livides et hagards, les lèvres violacées; un liquide sanguinolent s'échappe de la bouche, un sang noir est rendu par les selles, devenues involontaires. Le pouls, en même temps, est petit, lent; les extrémités sont froides, glacées.

13. La science ne possède encore, jusqu'à présent, aucune nécropsie faite sur l'homme après la piqûre du Scorpion, de sorte que, pour avoir une idée des traces qu'elle peut y laisser, force est de recourir à celles qu'elle laisse sur les animaux.

14. Généralement, chez les animaux morts d'une piqûre de Scorpion, teinte plus ou moins sombre de tous les organes, mais surtout de tous les tissus blancs (membranes séreuses et synoviales), teinte dont il serait superflu d'indiquer l'origine ; sang toujours fluide dans le cœur et dans les gros vaisseaux, lorsqu'on l'examine peu après la mort. On le trouve parfois, comme après la morsure des Serpents, formant des ecchymoses plus ou moins larges et saillantes, sous les membranes muqueuses et synoviales, et aussi, à l'état d'infiltrations, dans le tissu cellulaire des membres et des cavités splanchniques, mais de la cavité thoracique particulièrement; parfois, et encore comme après la morsure des reptiles, mucosités sanguinolentes dans les bronches et leurs divisions, mucus de même nature dans la vessie, qui est généralement vide.

Le cœur bat souvent encore après la mort, et il continue même ses battements après son entière vacuité.

15. De tous les faits, ou qui se présentent naturellement, ou qui sont provoqués par l'art (expériences sur les animaux), il semblerait résulter que le venin des Scorpions agirait aussi sur le sang, à l'instar de celui des Serpents, c'est-à-dire en le décomposant, d'où les hémorragies passives, également observées après l'introduction des deux venins ou poisons. Mais, après l'introduction du dernier, de celui des Serpents, ne s'observent pas les phénomènes nerveux qu'on observe après l'introduction du premier, et qui forcent à admettre, pour le venin du Scorpion, une composition différente de celle du venin du Serpent. Déjà cette différence de composition, pour le venin du Scorpion, devait être soupçonnée par la sensation de vive brûlure qui, comme nous l'avons vu, se fait sentir dans la partie où il pénètre.

M. Guyon a donné, sur la piqûre des Scorpions, les travaux ci-après :

1. Sur la piqûre du Scorpion roussâtre (*Androctonus occitanus*) chez divers animaux.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 31 janvier 1842.)

2. Piqûres du grand Scorpion du nord de l'Afrique (*Androctonus funestus*) chez l'homme, terminées par la mort, — avec des expériences sur les animaux.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 15 mars 1852.)

3. Sur la piqûre du petit Scorpion des Antilles (*Scorpio obscurus*), et sur celle du grand Scorpion noir de Sainte-Lucie (*Scorpio piceus*).

(*Fragments de botanique et de zoologie médicales des Antilles*, dans la *Gazette médicale*, 1861.)

4. Du danger, pour l'homme, du grand Scorpion du nord de l'Afrique,

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 21 septembre 1864.)

5. Des accidents produits sur les animaux à sang chaud, par l'*Androctonus funestus*.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 2 janvier 1865.)

6. Sur un nouveau phénomène produit par la piqûre du Scorpion.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 27 mai 1867.)

Morsure des Scolopendres.

1. La morsure des Scolopendres, comme celle des Serpents, se fait remarquer, au premier abord, par deux piqûres plus ou moins rapprochées l'une de l'autre, ce qui, dans les contrées à reptiles venimeux, les fait quelquefois confondre ensemble. C'est une erreur qu'on éviterait en se rappelant que, dans la morsure de la Scolopendre, les deux piqûres convergent l'une vers l'autre, tandis que, dans celle du reptile, au contraire, elles sont parallèles entre elles. En outre, la partie dermique comprise entre les deux piqûres, dans la morsure de l'insecte, est toujours plus ou moins contusionnée par la pression qu'elle a subie, de la part des mandibules ou antennes-pinces, dans l'action de la morsure, par la convergence de leurs extrémités.

2. La morsure s'accompagne de l'injection, dans la plaie, d'un virus qui peut donner lieu à une inflammation érysipélateuse, avec fièvre, phénomènes nerveux et autres accidents graves. Ces accidents sont particulièrement offerts par des femmes et des enfants, et aussi par des sujets de notre sexe, d'une constitution nerveuse.

(Des exemples, assez multipliés, s'en trouvent dans les auteurs cités par Moquin-Tandon, dans sa *Zoologie médicale*, et auxquels viennent se joindre M. Rufz de Lavison, dans son *Enquête sur le Serpent de la Martinique*, et M. Saint-Vel, dans son *Traité des maladies intertropicales*.)

3. Le plus souvent, les accidents produits par la morsure des Scolopendres se bornent à une simple phlogose ou, tout au plus, à une inflammation légère, avec ou sans mouvement fébrile, et s'étendant peu au delà du point blessé ou mordu.

(La mort qui suivit une morsure de Scolopendre à Cayenne, chez un officier du 16e d'infanterie légère, trouve son explication dans le siége de la blessure, le pharynx, auquel s'était fixé l'insecte, et qui fut le point de départ d'un gonflement qui étouffa l'officier. L'insecte avait été porté dans sa gorge comme il buvait la nuit, avec avidité, à une cruche dans le goulot de laquelle était la Scolopendre. Ceci se passait vers 1828.)

4. Les petits animaux souffrent toujours beaucoup de la morsure de l'insecte, mais les accidents qu'ils en éprouvent se dissipent pourtant assez vite, le plus souvent dans l'espace de deux, trois à quatre jours au plus.

(Deux chiens mordus aux orteils, par une Scolopendre *audax*, eurent, tous deux, un gonflement de tout le membre, avec fièvre, etc. Chez l'un des deux, du sang avait jailli de la blessure, et les environs en étaient ecchymosés. De deux gallinacés mordus aux mêmes parties, par une autre Scolopendre, il y eut, chez l'un, une abondante hémorragie par la plaie, et, chez l'autre, dans le pourtour de la plaie, formation d'une assez forte collection de sang.)

5. A moins de provocation de la part des autres animaux, la Scolopendre n'attaque généralement que ceux sur lesquels elle veut s'implanter pour y puiser sa nourriture. Alors, la morsure a toujours lieu à la gorge, qu'elle perfore aussitôt, à l'aide de ses pieds-mâchoires, et c'est par là qu'elle pénètre dans l'intérieur de ses victimes, pour en dévorer les entrailles.

6. M. Guyon a donné, dans les *Fragments de botanique et de zoologie médicales*, déjà cités, sept observations de morsure de Scolopendre sur l'homme, avec des expériences de cette même morsure sur divers animaux. L'insecte vulnérant était la *Scolopendra audax*, des petites Antilles, déjà mentionnée plus haut.

Morsures de différentes Araignées d'Europe, d'Afrique et d'Amérique.

1. M. Guyon a réuni, sur la morsure de ces différentes araignées, des observations ne laissant rien à désirer sous le rapport

des observateurs. Elles établissent, contrairement à l'opinion de la plupart des entomologistes, que cette morsure n'est pas toujours innocente, et que quelquefois, au contraire, elle présente des accidents sérieux. Ces accidents sont tous de nature nerveuse, ne différant les uns des autres que par leur étrangeté.

VII. — PATHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Inoculation, avec succès, de plusieurs maladies.

Maladies inoculées :

1° A Alger, en 1839, la variole sur un Kabyle lépreux (1);

2° A la Martinique, en 1823, le pian ou yaw (*Micosis frambœsoïdes*) sur un jeune nègre arrivant de la côte d'Afrique (2);

3° A Alger, en 1843, la morve sur des chevaux, au nombre de quatre, avec du sang et d'autres liquides pris sur un cadavre humain (3).

VIII. — PATHOLOGIE EXTERNE.

Plaies pénétrantes de poitrine par coups de feu.

Ces plaies n'ont pas la gravité qu'on leur suppose généralement, alors surtout qu'il existe une double perforation de la cavité. Et, en effet, dans ce cas, le projectile étant sorti, — sauf les autres corps étrangers qu'il pourrait avoir entraînés avec lui,

---

(1) Inoculation de la variole à Alger, sur un lépreux des montagnes de Bougie.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 4 novembre 1839.)

(2) Inoculation du pian ou yaw à la Martinique, sur un jeune nègre arrivant de la côte d'Afrique.

(*Journal compl. du Dictionnaire des sciences médicales*, article *fièvre jaune*, 1827.)

(3) Sur un cas de morve, précédé de farcin, à Alger, et sur des expériences auxquelles il a donné lieu.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 31 juillet 1843.)

— ne complique pas la blessure par sa présence (volume et poids, *poids surtout*). Ces sortes de blessures n'offrent un danger imminent que lorsqu'elles s'accompagnent d'une hémorragie provenant d'un vaisseau de quelque importance.

M. Guyon rapporte 36 observations terminées par la guérison, les unes avec double perforation de la cavité, les autres avec simple perforation de cette même cavité. Dans le nombre des dernières, il en est une où le projectile,—18 mois après la guérison, — fut retrouvé dans le lobe supérieur du poumon, côté droit, dans un kyste admirablement organisé. Il était accompagné de deux esquilles provenant d'une côte touchée par le projectile, d'un morceau de gros drap et d'un morceau de toile provenant des vêtements du blessé. Ces différents corps étaient recouverts, en bloc, d'une matière pulpeuse d'un gris blanchâtre, sécrétée par la face interne du kyste, et dont la destination se conçoit sans peine. Le projectile était indiqué, à la surface du poumon, par la cicatrice qu'il y avait laissée, et qui n'avait aucune adhérence avec la plèvre costale. Cette cicatrice, constituée par un tissu blanchâtre, dense, formait, sur la surface pulmonaire, une dépression assez légère et due, sans doute, au poids du kyste. Le projectile était une balle de plomb d'un assez fort calibre, calibre qui était alors celui en usage dans l'armée. C'était en 1836, et le blessé était un militaire du 2e bataillon léger d'Afrique, nommé Binard (1).

Trépanation.

M. Guyon partage l'opinion des chirurgiens qui pensent que la moindre lésion du crâne, accompagnée de symptômes de compression, suffit pour motiver l'opération sans délai, et que les insuccès attribués à la trépanation ne tiennent, le plus souvent, qu'au retard mis à y recourir. Ces idées sur l'opportunité de la trépanation, dans les plus légères fractures du crâne, telles qu'une simple fêlure, sont étayées d'un succès remarquable obtenu par

(1) Sur les plaies pénétrantes de poitrine par coups de feu.
(*Comm. à l'Acad. des sciences*, 17 juillet 1854.)

M. Guyon sur le champ de bataille, dans un cas de fracture par coup de feu, qu'il a rapporté dans sa communication à l'Académie des sciences du 10 avril 1843 (1). Le blessé était un clairon du 17e léger, du nom de Michel. Blessé au col de Téniat (dans le petit Atlas) le 19 mars 1840, il fut trépané sur le terrain, le lendemain de bonne heure. La fracture n'était indiquée que par une dépression légère et de peu d'étendue, perçue à travers les téguments seulement contusionnés, mais les symptômes de compression étaient des plus prononcés. Ils cessèrent, comme par enchantement, dès l'ablation du corps comprimant. Pendant la cicatrisation de la plaie, et encore longtemps après, Michel,— sans la moindre fatigue, — pouvait soutenir, par la perforation crânienne, la plus longue conversation, les oreilles alors parfaitement closes, ce qui lui faisait dire, en plaisantant, qu'il n'avait plus besoin de ses oreilles, qu'il pouvait désormais s'en passer...

L'opération se fit sur l'un des pariétaux, la couronne de l'instrument affleurant la fracture. Dans le choc du projectile, sur la portion d'os déprimée, il y avait eu dédoublement de ses deux lames, mais un dédoublement irrégulier, — comme de coutume en pareil cas, — de telle sorte que sa lame externe ne mesurait qu'un centimètre et demi dans son plus grand diamètre, tandis que sa lame interne, dans le sien, en mesurait trois. Perçu à travers les téguments contusionnés, et diminué d'autant par leur épaisseur, l'écartement offert par le pariétal, sur le point fracturé, ne semblait guère que d'un demi-centimètre.

Nouvelle méthode pour l'amputation des membres, particulièrement applicable à l'amputation de la cuisse et du bras (2).

C'est, en quelque sorte, une combinaison des méthodes circulaire et à lambeaux. Dans cette méthode, les téguments sont divisés comme dans la méthode circulaire, mais sans être renversés

(1) Sur l'utilité du trépan dans les fractures du crâne.
(2) Comm. à l'Acad. des sciences, 10 avril 1843.

après ; seulement, alors, ils sont relevés le plus possible, tout en détruisant leurs adhérences avec les parties sous-jacentes. Après quoi, les chairs sont divisées circulairement en un seul temps, ou en deux, selon l'épaisseur du membre sur lequel on opère. Cela fait, et après avoir tendu le moignon sur la partie externe de l'os, on y pratique de bas en haut, selon la longueur du membre, une incision qui s'étend jusqu'à l'os, comprenant ainsi tout un demi-diamètre du membre, muscles et téguments. Écartant ensuite les lèvres de l'incision, on isole l'os des muscles qui l'entourent, puis on le scie à la hauteur jugée convenable, les chairs ayant été relevées à la manière ordinaire. Cette section faite, les chairs et les téguments sont ramenés sur l'extrémité de l'os, laquelle se trouve ainsi garnie d'un coussin charnu, dont l'épaisseur est en raison de l'étendue de l'incision latérale. La réunion s'en fait comme de coutume, et de telle sorte que l'incision latérale se continue, à angle droit, avec l'incision circulaire ou horizontale.

La méthode dont il est question a d'abord été mise en pratique à Alger, en 1837, et forcément, pour ainsi dire, dans un cas particulier de fracture de cuisse par coup de feu ; elle l'a été depuis, avec les meilleurs résultats, à l'expédition dirigée d'Alger sur Médéah, Cherchell et Milianah, en 1840.

Les principaux avantages qui en ressortent sont les suivants :

1° Comme dans la méthode à lambeaux, elle permet de conserver aux membres toute la longueur possible, eu égard au siége de la lésion osseuse, tandis que, dans la méthode circulaire, la crainte d'inciser les chairs au-dessous de cette lésion fait que, *presque toujours*, on incise plus haut qu'on n'aurait pu le faire ;

2° Les chairs ne sont pas pressées, froissées, contusionnées par la compresse fendue avec laquelle on les relève dans la méthode circulaire, — et toujours avec plus ou moins de force, — dans le but d'obtenir ce cône renversé si recherché des opérateurs, et qui se produit tout naturellement dans la nouvelle méthode ;

3° Les chairs, dans la section de l'os, sont également à l'abri de l'action de la scie, dont il est difficile de les garantir entière-

ment dans la méthode ordinaire, vu la nécessité où l'on est de porter l'instrument aussi haut que possible, pour la section de l'os;

4° Elle permet de saisir et de lier, avec la plus grande facilité, tous les vaisseaux, soit avant, soit après la section de l'os, soit encore après le pansement, une hémorragie venant à se déclarer;

5° La section osseuse terminée, les chairs s'adaptent à merveille les unes aux autres, car elles se retrouvent, entre elles, dans les mêmes rapports qu'avant l'opération; il n'y a rien de changé pour elles que l'absence de l'os enlevé;

6° On n'a point à se préoccuper, après l'opération, de la rétraction musculaire, ni à redouter, par conséquent, ces saillies osseuses qui font le désespoir des opérateurs, et finissent, assez souvent, par entraîner la perte des opérés;

7° Enfin, après la guérison, — et ce résultat est d'une bien haute importance, — on a un moignon qui n'est pas seulement tégumentaire, comme après la méthode circulaire, mais, tout à la fois, *tégumentaire et musculaire*, un moignon dont l'os, par conséquent, est parfaitement recouvert, comme matelassé, et mis ainsi à l'abri du choc des agents intérieurs et des influences de la température.

M. Guyon a pratiqué, en Algérie, toutes les grandes opérations qui se pratiquent aux armées. Dans le nombre, il en est quelques-unes qui ne sont pas sans un véritable intérêt, et que nous avons le regret de ne pouvoir exposer ici.

Chirurgie des Kabyles.

M. Guyon, pendant son séjour en Algérie, a fait connaître les opérations pratiquées par les Kabyles ou montagnards de l'Algérie, tant sur eux-mêmes que sur leurs bestiaux. Leur appareil inamovible est fort semblable au nôtre, mais ils le serrent généralement de manière que, généralement aussi, il en résulte la gangrène ou le sphacèle du membre comprimé. De là, et alors que la mort n'est pas suite de cet accident, les hideuses saillies

d'humérus, de fémur, etc., si communes parmi les indigènes, et que nos chirurgiens militaires sont parfois appelés à reséquer.

M. Guyon mettait sous les yeux de l'Académie des sciences, dans une de ses séances de 1840, une patte de mouton sur laquelle un appareil inamovible était appliqué, et qui s'était séparé de l'animal par suite de la gangrène résultant de l'application trop serrée de l'appareil.

M. Guyon a fait connaître l'antique pratique de l'inoculation chez les Kabyles, où elle est connue sous le nom de *Afsid-Djedri*, qui veut dire *Greffage de la variole*. Elle leur est commune avec toutes les peuplades montagnardes du nord de l'Afrique, qui sont les Zowias de la Régence de Tunis, les Brèbes et les Chelus du Maroc, etc. Elle se pratique, chez les Kabyles, entre le pouce et l'index, ainsi que chez les Touarégs (population blanche confinant aux nègres de l'Afrique centrale), mais ceux-ci la pratiquent encore sur d'autres parties du corps, entre autres sur celle où nous vaccinons ordinairement. L'opération, chez les premiers, laisse toujours des traces profondes, à raison de la grossièreté des intruments employés à l'insertion du virus.

M. Guyon est entré dans d'assez grands détails, tant sur cette opération elle-même que sur les différentes contrées où elle se pratique, d'abord en 1840 (1), puis en 1855, dans son *Histoire chronologique des épidémies du nord de l'Afrique*, etc., p. 365-368.

IX. — THÉRAPEUTIQUE.

1. *Influence du climat de l'Algérie sur la phthisie pulmonaire.* — Dès les premiers temps de notre établissement en Algérie, M. Guyon, se fondant sur la belle et bonne constitution des habitants du littoral, ainsi que la rareté des vices de conformation et de la phthisie chez eux, émettait l'opinion que cette partie de l'Algérie devait exercer une influence salutaire sur la dernière (2).

---

(1) Observations médicales faites à la suite de l'armée qui traversa les Portes-de-fer (Algérie) en octobre 1839; Paris, 1840.

(2) Sur la phthisie dans le nord de l'Afrique. (*Gazette médicale*, 22 mai 1842.)

Les faits n'ont pas tardé à venir confirmer cette opinion ou prévision, toute naturelle du reste, et, aujourd'hui, le climat du littoral de l'Algérie figure au premier rang des climats considérés comme modérateurs de la phthisie pulmonaire. Ce n'est pourtant pas que la maladie n'y soit bien connue des indigènes, et depuis fort longtemps même, ainsi qu'en témoignent ces paroles de saint Augustin : *Phthysicus est, quis hoc curat?* Sermo LXXVII. Mais, la question n'est pas là ; elle est seulement dans la rareté relative de la maladie sur le littoral de l'Algérie et de tout le nord de l'Afrique.

2. *Influence du changement de climat sur la lèpre.* — La lèpre, lorsqu'elle est encore plus ou moins rapprochée de son début, peut être enrayée par le changement de climat, et M. Guyon en cite deux exemples fournis par le frère et la sœur qui, entachés de cette maladie sous les tropiques,— et dès leurs premières années, — ne l'ont pas vue s'augmenter depuis plus de 40 ans qu'ils sont en Europe. De plus, leurs descendants, des deux côtés, jouissent de la meilleure santé, de telle sorte que, selon toute vraisemblance, la lèpre, en s'arrêtant chez un individu, y deviendrait en même temps intransmissible.

3. *Influence du changement de climat sur le goître.* — Le goître, qu'un changement de localité suffit pour faire disparaître, disparaît plus sûrement encore par un changement de climat. Dans sa communication à l'Académie des sciences du 19 août 1862, M. Guyon rapporte le fait de trois dames d'une famille consulaire, la mère et ses deux filles, qui furent surprises par le goître peu après leur arrivée à Santiago (Chili) : toutes trois en étaient entièrement débarrassées comme elles touchaient aux côtes de France, après une navigation de quatre mois.

4. *Du traitement connu sous le nom arabe de* PARISE. — C'est le traitement que les Arabes, en Algérie, emploient dans leurs maladies chroniques, mais plus particulièrement dans leurs affections syphilitiques qui, dans l'intérieur du pays, sont, pour la plupart, constitutionnelles, héréditaires. Le *Parise* ou *Barise* consiste dans une diète dont la durée est de 40 à 90 jours, selon la

gravité des cas auxquels on a affaire. De là le petit Parise, qui est de 40 jours, et le grand Parise, qui est de 90 jours.

Pendant les 40 premiers jours du dernier, durée du petit *Parise*, on ne mange que du pain sans sel, composé d'un quart de farine de froment et de trois quarts de farine d'orge, avec des figues, des raisins et du sucre; — pendant les 40 jours suivants, on mange de la volaille bouillie, mais sans sel, et on en boit le bouillon; et, enfin, pendant les 40 jours qui restent, pour compléter le traitement, on prend du laitage dans lequel on commence à mettre du sel, dont on augmente graduellement la dose.

Pendant les deux premières périodes du traitement, on boit, pour tisane, une décoction de salsepareille (*Haskbâ*), avec addition de sulfure d'antimoine, et, pendant la dernière, celle de 10 jours, cette décoction est remplacée par une autre faite de feuilles de laurier-rose. Dans le Maroc, au lieu de la décoction de salsepareille, on use de la plante même, réduite en poudre, et dont la dose journalière est d'environ un gramme.

Les deux traitements se terminent par un ou deux purgatifs. Pendant toute leur durée, il faut rester enfermé et ne voir absolument personne.

Il va sans dire que le petit *Parise* est plus usité que le grand qui, comme on le pense bien, peut avoir de graves inconvénients pour la santé générale. Les malades qui s'y soumettent perdent insensiblement leur embonpoint; ils s'amaigrissent de plus en plus, et cet amaigrissement entraîne avec lui un état analogue des éruptions dont ils sont atteints. Celles-ci finissent ainsi par disparaître; mais, le traitement terminé, elles reparaissent au fur et à mesure que les malades reviennent à leur état de santé antérieur. M. Guyon en a rapporté un exemple dans ses rapports sur le service de santé de l'armée d'Afrique.

5. *Bois puant* (CASSIA FOETIDA), des Antilles. — Légumineuse que son odeur décèle fort loin des halliers où elle croît. — Ses graines ou semences sont connues sous le nom de *Cafe nègre*, dans quelques îles où les nègres s'en servent absolument comme du café, après les avoir torréfiées comme le dernier. Ces semences, qui sont d'une grande amertume, sont peut-être, après le quin-

quina, le fébrifuge dont les propriétés sont le mieux établies. M. Guyon n'a jamais eu qu'à s'en louer sous ce rapport, toutes les fois qu'il y a eu recours dans le pays, et ce serait, selon lui, une heureuse introduction à faire dans la matière médicale européenne. Autrefois on les employait, ainsi que les feuilles desséchées de la même plante, comme vomitives et comme purgatives. L'odeur nauséabonde répandue par les feuilles encore vertes, surtout quand on les brise, les a fait préconiser comme emménagogue et contre l'hystérie. Dazille voyait, dans la racine de la même plante, un diurétique efficace.

6. ANACARDIUM POMIFERUM, *le pommier d'acajou des colons des Antilles.* — Il en découle une gomme très-abondante et analogue à la gomme arabique. Elle contient un principe tannin et astringent, par conséquent, qui, dans le pays, la fait préférer à la gomme arabique pour le traitement de la dyssenterie chronique, si commune sous les tropiques. M. Guyon, depuis longtemps, a fait ressortir les avantages qu'on retirerait de son introduction en Europe, non pas seulement sous le rapport médical, mais encore sous d'autres dont l'indication serait déplacée ici (1).

La pomme de l'*anacardium* (qui n'en est pas le fruit, mais seulement le pédoncule hypertrophié) consiste en une pulpe blanche, rafraîchissante, agréable au goût et très-astringente. Cette dernière propriété l'a fait adopter dans le traitement de la maladie précitée, où il n'est pas moins bien approprié que la gomme dont il vient d'être question.

La noix de l'*anacardium*, ou son fruit proprement dit, contient, dans son enveloppe, une huile caustique employée, dans le pays, pour détruire les verrues et les cors. La racine du même arbre passe pour purgative.

7. DOLICHOS PRURIENS, *le pois à gratter des colons des Antilles.* — On attribue au duvet qui recouvre sa gousse des propriétés an-

(1) Lettre à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1er novembre 1833.

thelmintiques qui ont été reconnues par M. Guyon. Quant à son mode d'action sur la surface intestinale, on peut s'en former une idée par la démangeaison intolérable, et assez longue, provenant de l'implantation de ses pointes acérées dans le derme. La dose en est de plein un dé à coudre. On l'administre mélangé avec du gros sirop, ainsi qu'on appelle, dans nos colonies, le sirop de canne encore brut, c'est-à-dire non clarifié. On en prend pendant trois jours, et on se purge le quatrième avec de l'huile de ricin.

Le *Pois à gratter*, encore appelé *Pois pouilleux*, n'est certainement pas un vermifuge à préconiser.

8. *Plantes usitées dans la médecine arabe.* — M. Guyon en a fait connaître les plus usitées dans le *Moniteur algérien*. Deux de ces plantes, dont les herboristes kabyles sont toujours pourvus, le Bou-néfa et le Chendegoura (encore Chengoura, Chender'oua, etc.), sont de véritables panacées pour les indigènes.

La première, le Bou-néfa, est le *Thapsia garganica*, dont la racine est à la fois purgative et rubéfiante; il en a déjà été parlé page 7, mais sous d'autres rapports (1). La seconde, le Chendegoura, *Teucrium moschatum*, fait le sujet d'un opuscule arabe ayant pour titre : *Sur la plante dulcifiante*. C'est un exposé de ses différentes propriétés, dont le nombre n'est pas moins de 99, médicales et autres. Les Arabes en ont fait usage dans leurs épidémies de choléra, comme ils avaient déjà fait avant dans leurs épidémies pestilentielles. M. Guyon lui a consacré un article (*Moniteur algérien* du 5 mars 1849) à l'occasion d'une autre plante du même genre, le *Teucrium polium*, préconisé contre le choléra en Orient, et dont un envoi venait d'être fait de Constantinople à l'Académie de médecine. Celle-ci croît aussi en Algérie, où elle est connue sous le nom de *Djéida* ou *Djérida*, dans la province d'Oran. Un médecin maure d'Alger, Ben-Chaoua, l'emploie comme vermifuge.

---

(1) La thapsie, comme *moyen thérapeutique*, était déjà usitée du temps d'Hippocrate, qui en mentionne l'emploi dans un cas de *phrénitis*.

9. *Résultats obtenus dans diverses maladies par des agents mécaniques.*

Ces résultats sont les suivants :

1° Cessation immédiate de la céphalalgie fébrile par la compression des artères temporales, fait d'abord observé dans la fièvre jaune par M. Guyon;

2° Cessation immédiate des crampes par l'extension des membres qui en font le siége, fait d'abord observé dans le choléra par le même;

3° Cessation immédiate des plus vives douleurs dans l'inflammation des yeux, par l'interposition d'un corps lisse entre la paupière et le globe oculaire.

(La principale cause des douleurs dont il s'agit ici tient au frottement qu'exercent les uns sur les autres, dans le mouvement des paupières, les vaisseaux des surfaces oculaire et palpébrale, lesquels vaisseaux, alors plus ou moins gorgés de sang, forment des nodosités qui s'engrainent les unes dans les autres, celles de la surface palpébrale dans celles de la surface oculaire. L'interposition d'un corps lisse entre les deux surfaces, en faisant cesser le frottement des vaisseaux entre eux, fait cesser en même temps les douleurs qui en étaient la conséquence. L'idée en devait être suggérée, comme elle l'a été en effet, par l'usage où l'on est aux Antilles de glisser sous les paupières, pour en expulser les corps étrangers qui s'y trouvent, l'opercule du *Trochus tuberculatus*. Pour la nouvelle destination dont nous parlons, M. Guyon, après s'être servi de ce même opercule, et de plusieurs autres d'un diamètre plus grand, tel que celui de différents *Turbo*, les a remplacés par un disque en ivoire, variable de dimension selon le cas. De ses deux faces, l'une est concave, pour s'adapter à la convexité de l'œil, et l'autre convexe, pour s'adapter à la concavité de la paupière.

4° Asphyxie et mort de la puce pénétrante (*Pulex penetrans*), ainsi que de toutes les larves introduites sous la peau, — chez l'homme et chez les animaux, — par l'occlusion de leur ouverture d'entrée. Cette occlusion, comme on l'a vu précédemment, les

prive alors de l'air qui leur serait nécessaire pour accomplir leur existence parasitaire.

10. *Eaux thermales de l'Algérie.* — M. Guyon, pendant son séjour en Algérie, enregistrait, dans la feuille officielle du pays, et au fur et à mesure qu'on les découvrait, les sources thermales qui s'y trouvent, et à chacune desquelles il consacrait plus ou moins de détails (1).

11. *Eaux thermales de la Tunisie.* — M. Guyon en a fait le sujet d'un opuscule cité plus bas. Apulée croyait devoir la guérison d'une entorse à des eaux thermales qu'il a chantées dans ses *Florides*, sous le nom d'*Aquæ persiannæ :* quelles étaient ces eaux, parmi les autres du pays? On l'ignorait, mais on le sait aujourd'hui par une inscription exhumée dans des travaux de terrassement pendant le séjour de M. Guyon à Tunis. Ces eaux, les *Aquæ persiannæ*, sont celles connues aujourd'hui sous le nom d'Hammam-Lif, situées à 12 kilomètres de la capitale, et où existe un établissement assez considérable.

L'inscription dont il vient d'être question est rapportée avec d'autres — se rattachant également à des eaux thermales du pays — dans l'opuscule publié par M. Guyon, en 1864, sous le titre de : *Etudes sur les eaux thermales de la Tunisie,* avec des recherches historiques sur les localités qui les fournissent.

X. — TOXICOLOGIE.

Végétaux toxiques.

1. *Manioc* (IATROPHA MANIHOT), des Antilles. — Le suc de manioc exerce une action délétère sur l'homme et sur les animaux

---

(1) *Moniteur algérien*, 30 juin, 14 et 27 juillet 1838; 29 décembre 1840; 26 janvier et 9 août 1841; *Gazette médicale*, 13 février, 3 juillet et 23 octobre 1841.

des trois premières classes des vertébrés (1). Ce suc, exprimé de la racine du végétal, a l'aspect du petit-lait et exhale une odeur vireuse *sui generis*. C'est un des poisons les plus énergiques du règne végétal. Il pourrait être placé, sous ce rapport, sur le même rang que l'acide cyanhydrique (2). Ainsi, un petit verre à liqueur de suc de manioc est injecté dans le gros intestin d'un chien de grande taille, et l'injection n'était pas encore achevée que l'animal était déjà mort, ainsi resté suspendu aux mains d'un voltigeur qui, pour l'opération, le tenait soulevé par les pattes de derrière.

Le cheval, l'âne, le mulet, etc., à qui il arrive de boire du suc de manioc, alors qu'on en fait l'extraction de la racine, tombent morts sur place, comme foudroyés. Il en est de même de l'homme qui vient à boire du même suc, soit involontairement, comme lorsqu'il est administré par une main criminelle, soit volontairement comme suicide. Son aspect est alors celui du corps torturé de l'épileptique. Les mâchoires, chez un nègre dans cet état, étaient tellement contractées qu'on ne put les desserrer pour introduire un liquide dans la bouche.

Lorsqu'il ne tue pas, le suc de manioc agit à l'instar des potions narcotiques. C'est ce que M. Guyon a cru observer à la Guadeloupe, en 1824, sur deux négrillons, Titus et Diogène, qui s'étaient empoisonnés en mangeant, par désœuvrement, des racines de manioc. Leur chef ou commandeur attribuait leur salut à ce que les racines qu'ils avaient mangées étaient encore fort jeunes : le suc, selon lui, en est alors moins actif.

Le suc de manioc conserve une partie de ses propriétés après avoir été bouilli. Ainsi, un chien, un chat et cinq anolis (petits sauriens), à qui M. Guyon avait administré du suc de manioc bouilli, moururent tous assez rapidement, à savoir : le chien en cinq mi-

---

(1) Une couleuvre, longue de deux pieds et demi, dans l'intestin de laquelle fut injecté du suc de manioc frais, ne donnait plus aucun signe de vie dix minutes après. Tout porte à croire, d'après d'autres expériences, que l'action délétère du suc de manioc descend très-bas dans l'échelle organique.

(2) M. Guyon, en écrivant ces lignes, ignorait encore que le chimiste Pelouze eût retiré de l'acide cyanhydrique, en grande quantité, par la distillation de la racine de manioc. (*Annales d'hygiène*, 1844.)

nutes, le chat en sept, et les anolis en quelques minutes de plus.

2. *Arbre à noyau* (PRUNUS OCCIDENTALIS), des Antilles. — Son nom vulgaire lui vient de l'odeur d'amande amère qu'il exhale de toutes ses parties et en grande quantité (1). Il est ainsi décelé, de fort loin, dans les forêts vierges où il croît. Son eau distillée contient une grande proportion d'acide cyanhydrique, qui lui donne les propriétés délétères qu'on lui connaît. On la retire de ses fruits encore verts. Conservé avec soin, dans des lieux réservés, on s'en sert pour préparer la liqueur dite *liqueur de noyau*, ainsi que divers bonbons et plats de dessert, toutes choses, enfin, auxquelles on veut donner à la fois le goût et l'arome de l'amande amère. Bue dans une intention criminelle, ou par mégarde, — ce qui est advenu particulièrement à des domestiques, et malheureusement trop souvent, — l'eau distillée de noyau a donné lieu à des morts foudroyantes dont M. Guyon a fait connaître quelques cas bien constatés. L'un d'eux est celui d'un colon très-connu de la Martinique, M. de Saint-Hilaire (2).

L'*arbre à noyau* des colons français est le *Prune trée* des colons anglais. C'est l'*Amandier à grandes feuilles* de Nicolson, dans son *Histoire de Saint-Domingue*. Il en admet une variété *à petites feuilles*. Tous deux appartiennent à la grande végétation des montagnes.

3. *Added* des Arabes (ATRACLYTIS GUMMIFERA), de l'Algérie. — C'est la Cardette des Espagnols. Sa racine contient un principe éminemment narcotique, ainsi qu'il ressort de tous les faits observés en Algérie depuis l'occupation française. Ce qui expose à manger de l'Added, quand on n'en connaît pas le danger, c'est qu'elle n'est pas désagréable au goût. Les empoisonnements auxquels elle donne lieu s'observent surtout chez les enfants, qui l'ont souvent entre les mains pour la glu (gomme-résine) qu'ils en retirent, et

(1) *Cortex odore et sapore amaro, loco amygdalarum persicarum adhibetur.* Swartz.

(2) Lettre au docteur Pariset, 18 juin 1836.

dont ils se servent pour faire la chasse aux oiseaux. Ces empoisonnements se sont multipliés sur une grande échelle, dans la famine qui vient d'affliger l'Algérie et d'autres parties du nord de l'Afrique. Des exemples s'en présentent quelquefois dans les environs d'Alger. Ainsi, en **1847**, le **16** janvier, sur huit enfants de l'orphelinat de Ben-Achnoun, près Alger, empoisonnés par l'Added, deux moururent, l'un le lendemain, et l'autre le surlendemain. Les principaux phénomènes observés chez le premier furent un état comateux, pupille fortement contractée, léger trismus, pouls filiforme, cœur tumultueux, extrémités abdominales fléchies sur l'abdomen, et, chez le second, exquise sensibilité de la peau au moindre contact, chaleur normale, pouls légèrement accéléré, cœur en apparence tranquille, pupille très-dilatée, œil hagard. Le malade ne répond à toutes les interrogations que par un *oui* répété à satiété, en élevant de plus en plus la voix; il éprouve en même temps des hallucinations qui ne paraissent rien avoir de fatiguant. Chez tous les malades, de violents vomissements avaient précédé les autres accidents, dont la plupart consistèrent en une grande sensibilité de l'abdomen, avec un état plus ou moins prononcé d'hébétude, de stupeur. Plus récemment, le **3** novembre **1867**, sur quatre enfants empoisonnés par l'Added à Saint-Denis-du-Sig (Algérie), deux succombèrent, dont un dans un coma qui ne fut interrompu par aucune souffrance.

Les propriétés délétères de l'Added sont connues depuis plusieurs siècles déjà. Léon l'Africain, — qui, comme il nous l'apprend lui-même, terminait son ouvrage sur l'Afrique le **10** mars **1526**,—dit qu'une dragme de l'eau distillée de l'*Added* ou *Addad* extermine un homme en moins d'une heure, ajoutant que c'est chose connue par toute l'Afrique, *même jusques entre les simples femmes*.

4. *Sablier élastique* (Hura crepitans), des Antilles. — Les traducteurs de Linné lui font dire que le suc de cet arbre, introduit dans l'œil, produit une cécité de huit jours : ici, par cécité, il faut entendre une inflammation oculaire qui peut durer, au plus, ce même laps de temps. Cet accident se voit assez souvent chez les militaires ou autres personnes qui abattent des sabliers, exposés,

comme ils le sont alors, à en recevoir du suc dans les yeux. Ce suc abonde dans l'arbre, et il en jaillit avec force, de tous côtés, à chaque coup de hache qu'on lui porte. Il est très-fluide et a l'aspect du petit-lait.

Les semences de l'arbre sont éminemment purgatives, et cette propriété existe seulement dans l'embryon, comme chez toutes les autres Euphorbiacées. Une seule semence, deux ou trois au plus, suffisent pour une purgation ordinaire; quatre ou cinq pourraient donner lieu à des vomissements et à des superpurgations inquiétantes, à moins qu'elles ne soient rejetées par le vomissement peu après leur ingestion. Des accidents de cette nature se voient souvent chez des ouvriers qui, abattant des sabliers, viennent à en manger des semences, dont le goût est celui de la noisette (1). Un pharmacien de la Martinique, Lapo-

(1) Un sergent qui en avait mangé une seule alla sept ou huit fois à la garderobe. Deux occasionnèrent, chez un fourrier, d'abord un sentiment de malaise à l'estomac, puis une quinzaine d'évacuations alvines, avec fortes coliques. Cinq, chez un caporal, donnèrent successivement lieu à beaucoup de malaise et de chaleur à l'estomac, à des nausées fatigantes, à quatre ou cinq vomissements, et enfin à une vingtaine de selles accompagnées de violentes coliques et de contractions dans les membres.

Un grenadier qui en avait mangé de trente à quarante après avoir dîné ressentit bientôt de violentes douleurs à l'estomac et dans toute l'étendue du basventre. Après quoi, il vomit abondamment et jusqu'au sang, eut un grand nombre d'évacuations glaireuses et sanguinolentes, avec les épreintes les plus douloureuses. Il y avait en même temps des étourdissements, des vertiges, des convulsions générales. Le soir, le malade était épuisé, défaillant, et il passa la nuit entière dans un état de divagation, de délire. Le lendemain, la plupart des accidents étaient dissipés, mais le malade était hébété; il éprouvait, à tout moment, des étourdissements, des vertiges, et sa prostration était si grande, que ce ne fut que sept ou huit jours après, qu'il commença à se lever et à prendre quelque exercice.

Administrées à des chiens, aux plus fortes doses, les semences de Sablier n'ont jamais déterminé la mort; les accidents s'y sont toujours bornés, comme chez l'homme, à des vomissements, à des superpurgations, avec ou sans mouvements convulsifs.

Il ressort des faits qui précèdent que les semences de Sablier pourraient fort bien entrer dans la thérapeutique, du moins dans celle des tropiques, et M. Guyon en fit l'essai dans les corps de troupe auxquels il était attaché. Il en faisait, avec un demi-verre d'eau sucrée, une émulsion fort agréable au goût. Les militaires qui en avaient une fois usé la lui demandaient sous le nom de petite *médecine blanche*.

terie, en a retiré une huile qui a produit cinq vomissements, avec sept ou huit selles, à la dose d'un gros.

5. *Mancenillier vénéneux* (Hippomane Mancinella), des Antilles. — Des voyageurs ont avancé que l'homme qui s'endormirait à l'ombre de cet arbre ne s'éveillerait plus. C'est une erreur : l'ombre du Mancenillier n'exerce aucune influence fâcheuse sur l'homme. Tout ce qu'on pourrait avoir à craindre de l'arbre, lorsqu'on se trouve abrité par son ombre, serait d'en recevoir du suc sur la figure, ou sur quelque autre partie nue, à savoir : 1° lorsqu'il fait du vent, du suc qui en jaillit à la moindre brisure d'un rameau ou d'une feuille; 2° lorsqu'il pleut, de l'eau qui en entraîne toujours des parcelles avec elle, alors qu'il coule encore, ou qu'il est déjà coagulé en couches plus ou moins épaisses, sur les parties (feuilles, branches, etc.) qui l'ont fourni par leurs brisures.

Le suc de mancenillier, à la sortie de l'arbre (écorce), a tout à fait l'aspect et la consistance de la crème fraîche. Il exhale une forte odeur vireuse qui fait éternuer vivement. Introduit dans un flacon, qu'on fermera à l'émeri, — et sans y avoir laissé de vide, bien entendu, — il se conservera ainsi longtemps. C'est dans cet état qu'était celui que M. Guyon, dans le temps, a fait passer au toxicologiste Orfila, qui s'en est servi pour les quelques expériences qu'on lui connaît sur le suc de mancenillier.

Abandonné à l'air libre, le suc de mancenillier se solidifie de plus en plus, en se colorant de même; il se transforme ainsi en une gomme-résine d'un jaune d'ambre, laquelle continue d'exhaler l'odeur qu'avait le suc à sa sortie de l'arbre. Cette odeur, encore aujourd'hui, existe dans un morceau de gomme-résine dont la récolte remonte à plus de 40 ans, de telle sorte que la boîte où il se conserve excite toujours de l'éternument à son ouverture.

Le suc de mancenillier passait aux Antilles, du temps de l'esclavage, pour un des poisons usités parmi les esclaves, dans les empoisonnements qu'on leur imputait alors. Cependant, six grains de suc concret de mancenillier, administrés à un chien de deux ans, n'occasionnèrent que de violentes douleurs abdominales, avec chaleur intense et la plus grande altération. Ces

accidents furent suivis d'un long sommeil, trois heures après l'administration du poison, et l'animal *ne paraissait* plus s'en ressentir le lendemain, ayant alors repris ses habitudes ordinaires. Cette immunité, toutefois, et nous pourrions nous dispenser de le dire, ne tenait qu'à la dose du poison ingéré : de plus fortes doses, chez d'autres chiens, eurent un tout autre résultat.

Le suc de mancenillier exerce sur les téguments une action vésicante énergique; elle s'y présente, ordinairement, sous forme de petits boutons pressés les uns contre les autres.

Le suc de mancenillier, introduit dans les yeux, y détermine une inflammation des plus intenses, laquelle passe souvent à l'état chronique. M. Guyon a rapporté deux exemples d'ophthalmie produite par cette cause. Dans l'un, l'ophthalmie a été suivie de diplopie, et, dans l'autre, la guérison s'est opérée après une nouvelle introduction du même suc dans l'œil. Ce second accident, bien entendu, avait développé une ophthalmie nouvelle, laquelle fut curative.

Les ouvriers qui abattent des mancenilliers sont exposés à en recevoir du suc dans les yeux, et c'est ici la reproduction de ce qui se passe quand on abat des sabliers, et que nous avons rapporté plus haut.

Chez M. Guyon, l'introduction, dans la bouche, d'une parcelle de fruit de mancenillier fut aussitôt suivie d'une chaleur ardente, avec fièvre intense, salivation extrême, etc., et, le lendemain, moins de douze heures après, toutes les parties de la bouche étaient dépouillées de leur muqueuse, qui s'en était détachée par lambeaux. Celle de la langue était tombée en bloc, sous forme de sachet. Toute la bouche était alors de la plus exquise sensibilité. M. Guyon, dans une de ses communications à l'Académie des sciences, a rapporté le cas d'un semblable état de la bouche, produit par le passage de la foudre. Le sujet était le lieutenant Salveja, du brick *la Félicité*. Chez lui, les dents étaient en même temps revêtues d'un fort enduit charbonneux (1).

---

(1) Sur des lésions produites par la foudre, à bord du brick *la Félicité*, de Saint-Malo, le 16 décembre 1856.

(*Comm. à l'Acad. des sciences*, 23 mars 1857.)

6. *La Séguine* (Asarum seguinum), des Antilles. — Sa tige portée à la bouche, et à peine touchée par la langue, produit aussitôt des accidents dont les principaux sont : vive ardeur de toutes les parties de la bouche, avec rougeur et tuméfaction de la langue, impossibilité d'avaler la salive, qui jaillit, en quelque sorte, de la bouche; larmoiement abondant. Deux militaires, Beck et Galand, que M. Guyon vit dans cet état à la Martinique en 1823, disaient avoir la tête en feu; ils couraient de tous côtés, comme des aliénés, cherchant à calmer ainsi leurs souffrances. Le lendemain, tous les accidents étaient dissipés.

La *Séguine* ou *canne marronne* passait aux Antilles, du temps de l'esclavage, pour une des plantes que les nègres employaient dans leurs empoisonnements.

7. *Redoul* (Coriaria myrtifolia), arbuste du bassin méditerranéen. — M. Guyon a donné de nouvelles observations sur les propriétés toxiques de son fruit, dans une notice intitulée : *Sur les propriétés toxiques du fruit du Redoul,* etc., observées en Algérie; Alger, 1857.

Les empoisonnements par le Redoul ont été nombreux en Algérie, parmi les troupes expéditionnaires, et on ne saurait trop le signaler aux chefs de colonne qui opèrent dans les contrées accidentées et boisées où il croît. Son fruit, tout à fait sur le littoral, près de la mer, entre en maturité dès la mi-mai.

Les feuilles du Redoul sont également un poison pour les bestiaux. Ainsi des bêtes à laine qui en avaient mangé plus ou moins éprouvèrent bientôt des symptômes de narcotisme auxquels succédèrent des convulsions générales.

8. Anagyris fœtida, Légumineuse du Bassin méditerranéen. — Répand, dans son pourtour, l'odeur indiquée par son nom. Aux propriétés purgatives et vomitives de ses feuilles, propriétés connues depuis longtemps, sont venues se révéler, en 1849, les propriétés délétères de ses semences. Des militaires qui en avaient fait bouillir dans leur pot-au-feu et en avaient mangé ensuite offrirent tous des symptômes d'empoisonnement ayant de l'analogie avec ceux produits parla belladone. Ceci se passait dans une com-

pagnie du 2e bataillon léger d'Afrique, au retour d'une expédition au sud de Milianah, province d'Alger.

9. *Datura stramonium,* plante très-multipliée sur tout le littoral nord de l'Afrique. — M. Guyon a fait connaître, dans ses rapports sur le service de santé de l'armée d'Afrique, l'empoisonnement de quatre militaires convalescents de diverses maladies. Ces hommes, en se promenant dans un enclos où étaient des *Datura,* s'amusèrent à en manger l'intérieur des fruits (*graines et parenchyme*), qu'ils trouvaient agréable au goût. C'était le 19 octobre 1831, à Alger, dans l'enceinte de l'hôpital de la Salpêtrière. Bientôt tous se hâtèrent de regagner leurs lits, où ils arrivèrent, à l'exception de Porreau, l'un d'eux. Celui-ci paraissait absolument ivre, en même temps qu'il était agité par des mouvements désordonnés, qu'on considérait comme des excentricités. Ils excitaient le rire de tous les autres malades de l'établissement, que son état avait assemblés autour de lui. Il était resté debout, soutenu par un des derniers. On parvint, non sans peine, à le déshabiller et à le coucher. Ses membres se roidissaient par secousses, puis retombaient lourdement. La face, sans injection ni contraction, exprimait un sentiment d'étonnement, de stupeur. Les yeux étaient ouverts, fixes, le plus souvent dirigés en haut, avec dilatation de la pupille. Pas une plainte, pas un mot de réponse aux questions. Sa respiration ne s'opérait que par des soupirs convulsifs et à intervalles inégaux. Le pouls était faible et lent; la chaleur, au-dessous de son état normal.

En titillant la luette avec les barbes d'une plume, on obtient la projection, dans l'arrière-bouche, d'une masse de graines (celles du fruit) qu'on en retire avec les doigts. Après trois quarts d'heure de soins assidus, le malade, devenu assez calme, profère enfin un *oui* bien articulé, quoique faible, à l'assurance qu'on lui donne qu'il allait reposer.

Un autre malade, nommé Duval, ne parlait plus; son visage était pâle, avec un air hébété. Ni fièvre, ni mouvement fébrile, mais un état de suffocation qui, chez lui, paraissait avoir remplacé l'agitation des membres, offert par le dernier malade. Chez Duval, au contraire, les membres étaient très-flexibles. Des vomi-

turitions provoquées par de l'eau tiède, avec addition d'émétique, font rendre beaucoup de graines du fruit ingéré; chaque flot de liquide vomi ramenait de ces mêmes graines, enveloppées de mucosités et de matière chymeuse. Restait un état léthargique: il ne tarda pas à s'amoindrir de plus en plus. La parole revint enfin, mais brève et n'exprimant qu'un sentiment de lassitude, avec un grand besoin de repos.

Des deux derniers malades, nommés Berlouin et Routier, le premier, Berlouin, éprouva, la nuit suivante, quelques coliques accompagnées de selles liquides et d'une urine abondante. Dans la même nuit, une urine, plus abondante encore, fut rendue par son camarade Routier.

10. *Hyosciamus albus*, plante multipliée, comme la précédente, sur le littoral nord de l'Afrique.—M. Guyon, dans ses rapports sur le service de santé de l'armée d'Afrique, a rapporté quatre cas d'empoisonnement par cette plante. Les sujets étaient des hommes du train des équipages, en expédition dans la province d'Oran. C'était dans la journée du 27 novembre 1846. Les hommes, ce jour-là, ayant rencontré des jusquiames qu'ils prirent pour une sorte de chou, ils en firent bouillir les tiges avec leurs feuilles. Après quoi, ils burent de ce bouillon trempé de biscuit, et mangèrent, mélangées de lard, les feuilles et les tiges de la plante. Le tout leur avait paru assez agréable au goût; mais, bientôt après, un sentiment âpre, rude et chaud, se fit sentir et sur la langue, et dans l'arrière bouche. Vinrent alors une soif intense, de la difficulté dans la déglutition, des vertiges. Les accidents qui suivirent varièrent selon les individus; mais tous, à première vue, paraissaient dans un état d'ivresse plus ou moins complète, erreur dans laquelle ne pouvait laisser longtemps l'apparition de différents phénomènes anormaux, tels que l'énorme dilatation de la pupille, dilatation persistant à la plus vive lumière.

L'un des malades, et le moins affecté des quatre, présentait, avec la liberté apparente des facultés intellectuelles, une dilatation considérable des pupilles, quelques vertiges, un léger embarras de la parole, une grande céphalalgie, avec rougeur de la face, fréquence et plénitude du pouls.

Chez un autre malade, aux accidents précédents se joignaient un délire très-bruyant, un trouble considérable dans la locomotion. Ce n'était pas précisément l'homme ivre, chancelant : il y avait, chez lui, alternative de temps de marche et de temps de repos, avec des cris et des divagations ayant rapport, tantôt à la conversation de l'assistance, tantôt, et le plus souvent, à ses occupations journalières.

L'état des deux autres malades était fort analogue à celui du précédent; il n'en différait que par la plus grande intensité des accidents, et par la torpeur où les malades étaient tombés.

Le fatal repas avait eu lieu vers les sept heures du soir. Par suite du vomissement provoqué, le premier malade rendit aussitôt ses aliments, dans lesquels on reconnaissait des feuilles de la plante. Le second malade rendit aussi les siens, mais seulement une heure après. Survint alors un délire auquel on opposa une saignée du bras. Trois heures après, le délire avait cessé, le calme était revenu, et le sommeil ne tarda pas à le suivre.

Chez un troisième malade, déploiement d'une grande force musculaire, pour s'opposer à l'ingestion d'une eau tiède ayant pour but de provoquer le vomissement, qui ne put être obtenu que par le chatouillement de la luette. Ce même moyen échoua, comme les autres, chez le quatrième malade qui, par conséquent, digéra tout ce qu'il avait avalé de la plante vénéneuse.

A minuit, les deux derniers malades étaient dans un état plus inquiétant : peau froide, fréquence et petitesse du pouls, et, cependant, grande agitation, cris désordonnés, position dite *à quatre pattes*. A deux heures, le pouls s'était relevé, mais la même agitation se continua toute la nuit.

Le lendemain au matin, 28, les deux premiers malades n'accusaient plus que de la fatigue, et ils purent reprendre leurs occupations dans la soirée. Chez les deux derniers, même état que pendant la nuit. L'un des deux, dont les membres inférieurs avaient pris la position droite de l'extension, avec le tronc fortement incliné en avant et en bas, conserva cette position pendant deux heures.

A dix heures, le troisième malade avait recouvré la connaissance, qui ne revint au quatrième que deux heures après, c'est-

à-dire à midi. Sommeil réparateur pendant le reste de la journée et la nuit suivante. Aussi, dès le lendemain, les deux malades purent reprendre leur route, avec le détachement auquel ils appartenaient. Alors, et bien que trente-deux heures se fussent écoulées depuis l'empoisonnement, la dilatation des pupilles était encore très-manifeste, mais le tube digestif n'offrait plus aucun sujet d'observation.

Animaux toxiques.

1. *Physalie* (PHYSALIA ATLANTICA).—A part ses propriétés éminemment vésicantes lorsqu'elle sort de l'eau, — et qui peuvent se reproduire après qu'elle y a été replongée, — et contrairement à l'opinion en cours aux Antilles, la Physalie est tout à fait sans action et inoffensive, par conséquent, prise à l'intérieur. C'est ce qui résulte des expériences tentées à cet égard par M. Guyon, sur des chiens, des chats et des gallinacés. Les colons, du temps de l'esclavage, n'en mettaient pas moins, sur le compte de ce zoophyte, bon nombre des empoisonnements qui, à cette époque, avaient lieu dans les colonies. Les esclaves, selon eux, l'administraient finement hachée lorsqu'elle était encore fraîche, et en poudre lorsqu'elle était déjà sèche. De plus grands détails, sous d'autres rapports, ont été donnés sur la Physalie, par M. Guyon, dans le *Courrier des sciences*, etc., décembre 1864 et janvier 1865.

2. *Crabes de terre, de mer et d'eau douce.*—Les accidents produits, quelquefois, par ces différents crustacés consistent, après une violente irritation de la gorge, dans des vomissements répétés et des superpurgations. Tels étaient, du moins, ceux dont M. Guyon fut témoin à la Martinique, 4 septembre 1823, sur six militaires qui avaient mangé des serriques. On appelle ainsi, aux Antilles, un joli petit crustacé qui vit dans les montagnes, et dont parlent, sous le nom de *Tourlourou*, les pères du Tertre et Labat. C'est le *Gecarcinus lateralis* de Fréminville (1), *Gecarcinus* à la carapace couleur de feu, avec une grande tache noire au milieu.

---

(1) Quelques carcinologistes le confondent avec le *G. ruricola*, le *Crabe violet*

Les abondantes et fréquentes évacuations essuyées par les malades les avaient plongés dans une extrême prostration, mais ils en étaient pourtant rétablis à la fin du mois, excepté le sergent Rochetton, l'un d'eux, qui fut fort lent à se remettre. Les uns avaient mangé 5 ou 6 serriques, et les autres, seulement 3 ou 4. Un septième militaire, le caporal Mayer, qui n'en avait mangé que des pattes, n'a pas été incommodé. Tous les petits crustacés venaient d'être pris sur les bords d'une eau vive et courante.

Le principe toxique du crabe, en général, réside incontestablement dans les viscères; mais réside-t-il dans les viscères mêmes, ou dans quelque produit dont l'animal ferait sa nourriture? On sait que, chez le crabe blanc ou grisâtre, *Cardisoma Guanhumi* (1), qui est si recherché pour le service des tables, on en a accusé la mancenille ou pomme de mancenillier, dont l'animal se nourrirait en partie, opinion qui a été reconnue sans fondement. Dans tous les cas, on ne saurait recourir à la même cause en ce qui concerne la serrique, qui vit dans la profondeur des montagnes, et plus ou moins loin, par conséquent, du bord de la mer, patrie exclusive du mancenillier. Ajoutons que les accidents produits par le premier crabe, le crabe blanc ou grisâtre, pourraient bien se rattacher à la présence, dans ses viscères, de quelque matière animale altérée, ce crabe vivant, sinon entièrement, du moins en partie, de matières animales en décomposition, telles que celles qu'il va chercher jusque dans le sein des cimetières

3. *Poissons.* — Les propriétés toxiques attribuées à certains poissons des tropiques ne tiennent, selon M. Guyon, qu'à leur altération ou décomposition plus ou moins avancée. Aussi sont-ils identiques entre eux, bien que produits par les poissons les

---

ou *Crabe peint*, de du Tertre et de Labat, son continuateur. Le dernier crabe, *G. ruricola*, est plus grand que l'autre, et son *habitat*, tout différent.

(1) De Marcgrave; *Ocipoda gigantea* de Fréminville. C'est plutôt à ce crabe qu'au *ruricola* qu'il faut rapporter l'empoisonnement d'une centaine de personnes, en 1819, à bord de la frégate *l'Aréthuse*, alors sur la rade d'Annapolis, aux États-Unis. (Fonssagrives, *Traité d'hygiène navale*, 1856.)

plus éloignés les uns des autres par leur organisation, tels que, par exemple, la carangue (*Caranx caranga*), de la famille des *Atraclosomes*, et le poisson armé (*Diodon orbicularis*), famille des *Ostéodermes*. M. Guyon a souvent été témoin de ces sortes d'accidents aux Antilles, parmi les troupes dont il faisait partie, et il en donne des exemples dans sa communication à l'Académie des sciences du 18 février 1856 (1).

Parmi ces accidents est une coloration *cramoisie* de toute la surface de la peau, ainsi que de toutes les muqueuses qui y aboutissent, avec injection des plus fortes de la conjonctive. Cet état paraît ne jamais se présenter dans l'empoisonnement par les œufs d'esturgeon (*Acipenser huso*), empoisonnement qui s'observe quelquefois sur les bords du Volga, et sur d'autres points des régions boréales, où on prépare de ces œufs (caviar) et pour la consommation du pays, et pour l'exportation.

4. *Grenouille* (Rana viridis). — Sa chair, mangée pendant la saison des chaleurs, peut produire sur les voies urinaires une irritation des plus vives et portée jusqu'à déterminer des urétrites d'une durée de plusieurs jours. Cet état s'accompagne de plus ou moins grandes difficultés d'uriner, et souvent d'hémorragie répétée.

Ces différents accidents ont été observés dans la province de Constantine, pendant les chaleurs de 1840, et par M. Guyon, et par plusieurs de ses collaborateurs. La cause en paraissait due à la nature de l'alimentation du batracien qui, pendant la saison des chaleurs, se nourrit, en grande partie du moins, d'un mylabre (*Mylabris*) qui fréquente les bords des eaux où il se trouve. De là l'opinion que les accidents dont il est question pouvaient tenir à cette alimentation, le mylabre étant voisin de la cantharide. Les espèces en sont multipliées en Algérie, et toutes, sans doute, peuvent développer les mêmes accidents (2).

---

(1) Des accidents qu'on observe quelquefois sous les tropiques, par suite de l'ingestion du poisson.

(*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 18 février 1856.)

(2) *Gazette médicale*, 13 février 1840, et *OEuvres d'Hippocrate*, trad. de M. E. Littré, t. III.

5. *Le lait dans la fièvre jaune.* — Comme on l'a vu précédemment, à l'article *Fièvre jaune*, le lait, dans cette maladie, paraîtrait revêtir des propriétés délétères.

XI. — DÉCOUVERTE D'ESPÈCES NOUVELLES EN BOTANIQUE ET EN ZOOLOGIE.

Les espèces nouvelles découvertes par M. Guyon, tant en botanique qu'en zoologie, s'élèvent à un chiffre assez considérable. Quatorze portent son nom, également donné à un nouveau genre de mélastomes, dont l'espèce type est le *Guyonia tenella* (Charles Naudin), du Sénégal (1). Sur les quatorze espèces dédiées à M. Guyon, sept appartiennent à la botanique, et sept à la zoologie.

BOTANIQUE.

ACOTYLÉDONE. — *Didymosporium Guyonianum* (2), Durieu et C. Montagne.
ACOTYLÉDONE. — *Trametes Guyoniana* (3), C. Montagne.
PLOMBAGINÉE. — *Limoniastrum Guyonianum* (4), Durieu.
LABIÉE. — *Stachys Guyonii* (5), Durieu.

---

(1) *Melastomacearum, quæ in musæo parisiensi continentur, monographicæ descriptionis, et secundum affinitates, distributionis Tentamen;* Paris, 1849-1852.

(2) Parasite du *Suæda maritima* (Moq.-Tandon), des Oasis de la province de Constantine.

(*Exploration scientifique d'Algérie;* Paris, 1849.)

(3) De la forêt de Téniet-el-Hâd, croissant à l'ombre épaisse et étendue du *Pinus atlantica*, le cèdre des colons algériens.

(*Annales des sciences naturelles*, 4e série, t. V.)

(4) Multiplié aux eaux thermales dites *Hamman-el-Hadj*, le Bain du pèlerin, au sud de Constantine, route de Biskra. Les yeux du voyageur se reposent avec plaisir sur la couleur lilas de ses fleurs, au sein des contrées désertes où elles lui apparaissent. C'est le *Zeita* des Arabes, recherché du chameau, du cheval et autres animaux herbivores, comme plante fourragère, et qui, à raison de sa nature ligneuse, constitue une assez bonne ressource de chauffage en hiver.

(*Exploration scientifique d'Algérie.*)

(5) Des hauts plateaux de la province de Constantine.

(*Exploration scientifique d'Algérie.*)

LABIÉE. — *Sideritis Guyoniana* (1), Boissier et Reuter.
EUPHORBIACÉE. — *Euphorbia Guyoniana* (2), Boissier et Reuter.
ORCHIDÉE. — *Angrecum Guyonianum* (3), Gust. de Reichenbach.

Un fait important, au point de vue de la géographie botanique, a été constaté en Algérie par M. Guyon. C'est l'existence de notre Buis, *Buxus sempervirens*, dans l'Oudna ou Hodna, contrée au sud-ouest de Sétif, et où il eût semblé plus naturel, à raison de sa latitude, de rencontrer sinon un Buis nouveau, du moins celui des Baléares, *Buxus balearica*.

ZOOLOGIE.

ARACHNIDE. — *Salticus Guyonii* (4), Lucas.
— *Tegenaria Guyonii* (5), Guérin-Méneville.
COLÉOPTÈRE. — *Cebrio Guyonii* (6), Guérin-Méneville.
HYMÉNOPTÈRE. — *Mutilla Guyonii* (7), Lucas.

---

(1) Des hauts plateaux de la province de Constantine.
(E. Boissier et F. G. Reuter, *Pugillus plantarum novarum Africæ borealis Hispaniæque*, 1852.)

(2) *Idem.* (E. Boissier et F. G. Reuter, même ouvrage que le précédent.)

(3) De l'Abyssinie.
(Schlechtendal, *Linnea*, vol. XXII; Walpers, *Annales botanices systematicæ*, vol. III; Kotschy, *Plantæ Tinneanæ*.)

(4) Des environs d'Alger.
(Décrit et figuré dans l'*Exploration scientifique d'Algérie*.)

(5) *Idem.*
(Décrite et figurée dans l'*Exploration scientifique d'Algérie*.)

(6) *Idem.*
(Décrit et figuré dans l'*Exploration scientifique d'Algérie*.)

(7) De l'Oasis de Biskra, province de Constantine. D'abord prise pour une espèce nouvelle par M. Lucas, puis reconnue par lui pour une variété de la *Mutilla maura*, des environs de Constantine et de Bougie.

La mutille présentée à M. Guyon, à son passage à Biskra, n'en est pas moins le *Bou-el-Kas* (père de la piqûre), ou encore le *Bou-el-Kebour* (père de la tombe ou du tombeau), des Arabes, qui le considèrent comme le plus dangereux de leurs insectes. Le dernier nom, *Bou-el-Kebour*, comme on l'a déjà vu, lui vient du danger attribué à sa piqûre, et aussi, peut-être, de ce que, pour la guérir, on enterre le malade jusqu'à la tête. Mais, parfois, au lieu de l'enterrer ainsi, on le met dans un four chauffé comme pour y faire cuire le pain, traitement qui s'appelle, en arabe, *Se faire cuire*. C'est le même qu'on employait en Corse autrefois, contre les accidents produits par la malmignatte.

M. Guyon pense que le *Bou-el-Kas* ou *Bou-el-Kebour* pourrait être.

LÉPIDOPTÈRE. — *OEcocecis Guyonella* (1), Guenée.
LAMELLICORNE. — *Rhizotrogus Guyonii* (2), Lucas.
ORTHOPTÈRE. — *Hetrodes Guyonii* (3), Serville.

Les autres espèces découvertes par M. Guyon sont, pour la botanique, avec quelques phanérogames à déterminer, le *Sphæromena tricolor* (Durieu et C. Montagne), parasite du *Duplotaxis muralis*, de la province de Constantine, et, pour la zoologie :

1° Deux hirudinées, l'une des Antilles, l'*Hæmopis ardeæ* (4),

---

solpuge des anciens (*Solpuga*, *Solipuga*, *Solifuga*), cet insecte qui, en compagnie du scorpion, aurait chassé, de ses foyers, toute une peuplade du désert, au rapport de Pline, *liv.* VIII, *cap.* 27. De plus grands détails, sur le même insecte, sont donnés par M. Guyon, dans son *Voyage d'Alger aux Ziban* en 1847.

(1) Le *fascetto* ou *farachos*, nom générique du papillon en arabe. Se reproduit dans une galle qu'il développe sur le *Limoniastrum Guyonianum*, qui figure parmi les espèces mentionnées plus haut, et c'est, jusqu'à présent, le seul exemple connu de ce mode de reproduction chez les Lépidoptères.

La galle se développe dans l'aisselle des feuilles. Elle est du volume et de la forme du fruit de l'églantier. Sa surface est rugueuse, et sa couleur, d'un gris blanchâtre. Elle a acquis tout son développement sur la fin de mai au plus tard. L'insecte en sort dans la première quinzaine de novembre. Cette sortie a lieu la nuit. Elle est précédée, pendant plusieurs nuits, d'un bruit qui indique le travail de perforation. L'intérieur en est tapissé par une pellicule soyeuse, à la fois très-lisse et très-blanche, et dont la continuité n'est interrompue que par l'ouverture pratiquée par l'insecte pour opérer sa sortie. A cette pellicule adhèrent les dépouilles du dernier, dans ses transformations.

(2) Des environs de Milianah, province d'Alger.

(*Annales de la Société entomologique*, t. V, année 1857, 3e trimestre.)

Apparaît le soir. Infestait un caravanserail où M. Guyon a passé la nuit; venait, en masse, vous frapper à la figure, pénétrant dans les yeux, la bouche et les oreilles, et se précipitant en même temps sur toutes les lumières qu'il éteignait aussitôt.

(3) De l'Algérie du sud-ouest. (Décrit par M. Serville, *Histoire naturelle des Orthoptères*, et figuré dans l'*Exploration scientifique d'Algérie*, mais un sexe seulement. L'insecte est d'un noir d'ébène et luisant; il en ressort un rouge de corail qui en orne différentes parties du corselet et de l'abdomen.

C'est le *Bou-el-Aziz* (père du chéri) des M'zabites, et le Grand Cordon (de la Légion d'honneur) du soldat d'Afrique, ainsi baptisé par lui de la bande rouge de corail qui, sous forme de collerette, enceint le prothorax dans toute sa partie postérieure. Il est rare, mais cette rareté ne tient qu'à ce qu'il ne se montre qu'à l'approche de la nuit. Lorsqu'on veut le saisir, il se défend vaillamment et longtemps, en lançant des jets d'un liquide albumineux. En captivité, il vit encore quelques jours, et meurt en se pelotonnant.

(4) Moquin-Tandon. A fait le sujet de deux rapports à l'Académie, 18 mars

qui vit dans les fosses nasales et sous la membrane clignotante de l'*Ardea cærulea*, et l'autre de l'Algérie, la *Glissiphonia algira*, qui vit dans les marais et les eaux stagnantes; elle vit aussi sur un batracien qui s'y trouve, le *Discoglossus pictus*, et sur un autre qui les fréquente, le *Bufo pantherinus* (1).

2° Un ver filiforme vivant sous la membrane clignotante des poules et des pintades, où M. Guyon l'a rencontré à la Martinique, pour la première fois, en 1816, dans une épizootie régnant dans les basses-cours (2).

3° Un ver également filiforme, comme le précédent, mais plus grêle, trouvé, en grand nombre, dans les plèvres et le péritoine du *Macrocellidus Rozeti*, à Alger (3).

4° *Tabanus dorso maculatus* et *Tabanus infestans* (4), deux autres *Tabanus*, *T. tibialis* et *T. tomentosus* (5), également trou-

---

1822 et 19 juillet 1824. Le dernier, de MM. Bosc et Latreille, la considérait comme appartenant au genre *Nephelis* de Savigny. Moquin-Tandon a pu faire l'anatomie d'un individu qu'en possédait encore M. Guyon à son retour en Europe.

L'oiseau la contracte dans les sources des montagnes, où M. Guyon l'a trouvée, après l'avoir observée sur l'animal.

(1) Moquin-Tandon en a fait la détermination sur des individus que M. Guyon lui avait fait passer d'Alger. L'un d'eux s'est reproduit (par cocons) pendant la traversée, et les petits ont vécu au jardin des plantes de Montpellier, dont Moquin-Tandon avait alors la direction. La *Glissiphonia algira* est des plus vivaces. Ainsi, fixée sur des crapauds panthérins envoyés à Paris, elle ne s'en était pas encore détachée un mois après leur arrivée. On en comptait de 5 à 10 individus sur chaque batracien, tant sur les pattes qu'autour du cou et sous le ventre.

(2) D'un blanc mat et très-lisse, de 5 à 6 millimètres de longueur. L'œil n'en paraît pas sensiblement incommodé, malgré son nombre, — ordinairement de dix à quinze dans chaque œil, — et ses mouvements à la fois rapides et incessants. Les individus sont alors enchevêtrés les uns dans les autres, sous forme de peloton.

(3) Lettre à M. de Blainville, avec des exemplaires du ver, 15 février 1839. (*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, 4 mars 1839.)

(4) *Diptères exotiques, nouveaux ou peu connus*, 2e supplément, par J. Macquart; Paris, 1847.

Tous deux de Thiaret, dans le sud de la province d'Oran. C'est le dernier qui, en 1844, a si fortement incommodé la colonne du général Marey-Monge, pendant son séjour à Thiaret.

(5) L'un et l'autre de la province de Constantine, partie méridionale. Le premier a été pris sur le cheval de M. Guyon, et le dernier, sur les sommités, en fleurs, d'une plante très-odoriférante, où il était réuni en grand nombre.

vés vers la même époque (le premier par M. de Brême, le dernier par M. Lucas); — quatre *Drosophila*, trois *Phora*, trois *Anthomyia*, un *Sericocera*, un *Cœnosia*, un *Nemopoda*, un *Sarcophaga*, un *Calliphora*, une *Musca*, un *Aricia*, un *Anapera*, etc. Tous ces diptères ont été déterminés par le célèbre diptérologiste Macquart; ils ont été publiés, à l'exception des *Tabanus dorso maculatus* et *infestans*, dans l'ouvrage de la *Commission scientifique d'Algérie*, paru en 1849.

5° Deux arachnides, le *Salticus agilis* (1) et un *Eresus* des bords du Chelif, *Eresus Guerinii* (2), dont M. Guyon a fait connaître l'*habitat* et les mœurs, dans sa communication à l'Académie des sciences du 13 novembre 1843; elle était accompagnée de plusieurs individus de l'insecte, dans le meilleur état de conservation. Celui-ci, d'abord pris pour l'*Eresus acanthophyllus*, est remarquable par sa grande taille, par sa belle couleur orangée (disparaît dans l'alcool), et par les points d'un noir foncé dont elle est parsemée. Il venait d'être observé, à la hauteur d'Orléansville (Algérie), sur une plage tellement aride que la végétation n'y est, pour ainsi dire, représentée que par le *Zizyphus lotus*, qui n'y croît même qu'individuellement, ou par petits groupes de 2, 3 ou 4 individus au plus. C'est sous sa protection, et toujours au sud du chétif arbrisseau, que vit l'*Eresus*, dans un nid creusé au pied du dernier. Au-dessus de ce nid est la toile de l'insecte, toujours tendue de champ, et de l'est à l'ouest, de manière à faire face au nord et au sud. Sa forme, généralement carrée ou oblongue, varie selon la disposition des supports auxquels elle est fixée. Elle est d'un tissu épais et glutineux, deux conditions propres à retenir les gros insectes qui viennent s'y prendre. Dans le nombre de ceux-ci sont les plus fortes sauterelles, dont l'*Eresus* suce les entrailles, après leur avoir perforé l'abdomen, au-dessous du corselet. Cette cruauté, pourtant, ne l'empêche pas de vivre, en bon voisinage, avec deux autres habitants de la plage déserte, le rat rayé et le gongyle ocellé, tous deux abrités sous son même toit, et ne dédaignant pas les restes de ses victimes, car l'un et l'autre sont également

(1) *Exploration scientifique d'Algérie.*
(2) *Idem.*

des destructeurs d'insectes. Ils en font ainsi, avec l'arachnide, une sorte de partage : à celle-ci les entrailles, et le reste aux autres.

6° Enfin, un tout petit poisson apode, de l'Algérie, dont on a formé un nouveau genre sous le nom de *Tellia,* nom qui rappelle son origine ou provenance, le *Tell,* ainsi qu'on appelle, en arabe, les terres élevées de l'Afrique du Nord.

ERRATA ET ADDENDA.

Page 15. *Après le paragraphe* 20 :

21. M. Guyon, dans son rapport sur le service de l'armée d'Afrique, pendant le premier semestre 1839, signale une épizootie tétanique sur les chevaux de la division d'Oran. Il en mourut beaucoup, ainsi que des mulets. Des cas de tétanos se voyaient en même temps sur l'homme. Un de ces cas, chez un jeune militaire, s'était développé après l'application d'un séton à la nuque. La mort fut rapide.

Page 24, note 1. *Au lieu de :* rendue, *lisez :* rencontrée, et, après 1843, *ajoutez :* dans une autopsie.

Page 25, 3e ligne. *Après :* de nouvelles observations, en tout semblables aux siennes, sont venues s'y ajouter et les fortifier, *lisez* : Les premières, par rang de date, sont celles de MM. Soucélyer à Oran, *Mémoires de médecine et de chirurgie militaires,* t. LII, 1842; Catteloup à Tlemsèn, mêmes *Mémoires,* t. LVII, 1844; Laveran, mêmes *Mémoires,* t. XII, 2e série, 1853; Dutrouleau aux Antilles, *Traité des maladies des Européens dans les régions tropicales,* 1861.

Page 25, 7e ligne. *Au lieu de :* de telle sorte que la face externe du tube expulsé n'est pas sa face interne et lisse, *lisez :* de telle sorte que la face interne du tube expulsé n'est pas sa face interne et lisse dans son état normal, mais bien celle qui a rompu ses adhérences avec le tube resté en place.

Page 53. *Avant morsure des Serpents :*

Morsure rabique en Algérie.

M. Guyon en a fait le sujet de deux communications à l'Académie des sciences, 20 *février* 1843 et 6 *août* 1846. La première rapportait les tout premiers cas qu'on en avait observés en Algérie, depuis sa prise de possession par la France; elle rappelait en même temps son antiquité dans le nord de l'Afrique, où elle a été mentionnée par deux auteurs contemporains, Saint-Augustin, de Tagaste, et Apulée, de Madaure, celui-ci dans son *Ane d'or*, et l'autre, dans sa *Cité de Dieu.*

La seconde communication avait pour objet trois nouveaux cas de la maladie, dont un spontané chez un vétérinaire des spahis d'Oran, du nom de Larmé, et les deux autres sur des chevaux, tous deux après des morsures de chien. Depuis, et jusqu'à ce jour, il ne se passe pas une année sans qu'il en surgisse quelques cas, et le nombre, comme on le pense bien, s'en accroît chaque jour davantage, en raison de l'accroissement de la population.

Paris. — Imprimerie de madame veuve Bouchard-Huzard, rue de l'Eperon, 5.